

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4252 du Vendredi 18 Octobre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FOOTBALL

**Grand artiste
du ballon,
Ndomba
"Géomètre"
s'en est allé**



Jean-Jacques Ndomba fut un numéro 10 de légende

(Page 16)

CONFLIT EN RD CONGO

**Vers la signature
d'un accord pour
neutraliser
les FDLR**

(P.7)

EDITORIAL

**De quoi
sera fait
demain ?**

DEUIL



**La musique
congolaise perd
l'un de ses
monuments,
Michel Boyibanda**

(P.14)

CLOTURE DE LA 53^e ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

**La question de la vie
consacrée a été approfondie
au cours des assises**



Les évêques et les prêtres concélébrants à la sortie de la messe. (P.8)

**7 JOURS DE CHAINES
EN PLUS TOUT DE SUITE !**



REABONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET
PROFITEZ INSTANTANÉMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.

92 92
CANAL+ CONGO

CANAL+



ASPC

ASSOCIATION DES SPIRITAINS AU CONGO (ASPC)
1816 Avenue Boueto-Mbongo – Makélékélé / Brazzaville
Tel : (+242) 06 505 18 40 / 05 593 20 70 - BP : 1524 - Maison Libermann
Courriel : president.aspc@gmail.com
Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants des rues à Brazzaville.
Réf.: CSO-LA/2021/429-428



ASPC

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ (5) ONG AC-COMPAGNATRICES DES COOPERATIVES DES JEUNES FORMES AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE YIE

L'Association des Spiritains au Congo (ASPC) a reçu une subvention de l'Union Européenne pour la mise en œuvre du «Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants en situation de rue à Brazzaville».

Le projet prévoit entre autres activités, la formation professionnelle des enfants en situation de rue, leur structuration en groupements (coopératives) et leur insertion socio-professionnelle. Ainsi, l'ASPC compte recruter cinq (5) ONG en vue de faire l'accompagnement organisationnel et technique des coopératives des jeunes ainsi que l'appui à leur professionnalisation et leur insertion socio-professionnelle.

1- OBJET DE LA MISSION:

- Former les jeunes du Centre de YIE dans le domaine de la vie associative et faire l'accompagnement du processus de structuration des groupements/coopératives;
- Accompagner chaque groupement à élaborer son microprojet à soumissionner pour bénéficier du financement en cascade;

- Aider chaque groupement à s'installer et à fonctionner jusqu'à l'autonomisation socio-économique des membres de la coopérative.

2-PROCESSUS DE SELECTION DES CINQ (5) ONG:

La sélection de l'ONG Candidate se fera en accord avec les procédures de passation des marchés définies dans le contrat de subvention et dans le manuel des procédures de l'ASPC.

L'ASPC invite les ONG candidates à présenter leurs dossiers de soumission en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les ONG intéressées doivent produire les informations sur:

- La compréhension de la mission;
- La situation juridique et administrative de l'ONG;
- La capacité et l'expérience de l'ONG démontrant qu'elle est qualifiée pour les prestations susmentionnées.

Le recrutement sera effectué en 2 phases:

- Une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des ONG

candidates les plus qualifiées pour la mission au regard de l'analyse des dossiers reçus.

- Une phase de sélection des cinq (5) ONG par analyse de chacun des dossiers des ONG candidates présélectionnées sur la liste restreinte.

3- DUREE DE LA MISSION:

La durée de la mission est fixée à 24 mois à compter de la date de signature des contrats.

4- DEPOT DES CANDIDATURES:

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à Monsieur le Coordonnateur du «projet d'amélioration des conditions de vie des enfants en situation de rue à Brazzaville» à l'adresse suivante: 1816 Avenue Boueto Mbongo à Makélékélé au plus tard le 30 octobre 2024 à 16 heures 00. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

NB: Les ONG candidates intéressées peuvent retirer l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la mission et obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux jours et heures d'ouverture des bureaux: du lundi au vendredi, de 08h00 à 16 H 00 heure locale.

Fait à Brazzaville, le 08 octobre 2024

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N°	N° DE REQUISITION					QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13867 du 09/04/2024	Pille (s) 01 Bis	Bloc : 51	Section : Q	Superficie : 244,78m ²	Grand Marché	02	WANG Keith Miya
2	6185 du 04/03/2015	Pille(s) 05	Bloc : 444	Section : ABW	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	TCHISSAMBOU Marie Clémence
3	13346 du 07/07/2023	Pille(s) 06	Bloc : 67	Section : ACF	Superficie : 500,00m ²	MONGO -KAMBA	04	BOUKOULOU MATONDO Bienvenu Fidèle
4	13996 du 24/06/2024	Pille(s) : 01 à 06	Bloc : 107	Section : ACW3e T	Superficie : 2400,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	MAHAMAT Aly- Amir
5	14092 du 14/08/2024	Pille(s) 01 à 10	Bloc : 135	Section : ACWsuite2	Superficie : 4000,00m ²	LIAMBOU (Famille TCHIGASSI	LOANGO	KIMPO née OSSERE NYANGA Irène Judith
6	9460 du 25/09/2018	Pille (s) 15	Bloc : 53	Section : AF	Superficie : 594,52m ²	SIAFOUMOU	05	KISSENGOU KIKABOU Wilfrid
7	13872 du 11/04/2024	Pille (s) Domaine	Bloc : /	Section : CW4e T	Superficie : 18032050m ²	LIAMBOU	LOANGO	ELICE Sarl
8	6943 du 29/ 10/2015	Pille (s) 04	Bloc : 27	Section : AE (Ndjidji)	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	MBANI BOUCKETE Dick Gdelu
9	13840 du 27/05/2024	Pille(s) 10	Bloc : 84	Section : CG	Superficie : 500,00m ²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	SENGHO D'OLIVEIRA Carena Serjanne Tatiana Simbath
10	14057 du 25/07/2024	Pille(s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1600,00m ²	LIAMBOU	LOANGO	SOBINO Nives Frederic
11	11670 du 28/01/2022	Pille(s) 08	Bloc : 42	Section : ACV4	Superficie : 500,00m ²	LOUVOUITI (Famille LOUVOUITI)	LOANGO	BOUBAYI Franck Wostyla
12	10922 du 01/02/2021	Pille (s) 04	Bloc : 42	Section : ACV4	Superficie : 500,30m ²	LOUVOUITI (Famille LOUVOUITI)	LOANGO	BOUBAYI Franck WOSTYLA
13	13930 du 17/05/2024	Pille (s) /	Bloc : /	Section : AF	Superficie : 1000,00m ²	VILLAGE BONDI	LOANGO	SOCIETE ""SILICONE CONNNECT""
14	13985 du 17/06/2024	Pille (s) 1,2,3,4 et 5	Bloc : 74	Section : /ACV4	Superficie : 1776,68m ²	MENGO	LOANGO	M'BARECK Salem
15	11864 du 13/05/2022	Pille(s) 01	Bloc : 39	Section : U	Superficie : 394,87m ²	FOUCKS	03	MANTINOUG Hugues Armel
16	13943 du 28/05/2024	Pille(s) 3,4,5,6,7 et 8	Bloc : 69	Section : ABZ	Superficie : 3000,00m ²	LOANGO	LOANGO	DONGUILA MOUEMBE Raveline
17	13944 du 28/05/2024	Pille (s) 01 et 03	Bloc : 68	Section : ABZ	Superficie : 853,80m ²	LOANGO	LOANGO	FERNANDES TSISSOUNGOU Odile
18	14050 du 23/07/2024	Pille (s) 05, 06 et 07	Bloc : 68	Section : CJ suite	Superficie : 1500,00m ²	VINDOULOU	04	MAHAMAT ALY-Amir
19	14065 du 29/07/2024	Pille (s) 06	Bloc : 129	Section : CG	Superficie : 400,00m ²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITALI)	05	NKEMBELA Josephine
20	13874 du 11/04/2024	Pille (s) 12	Bloc : 56	Section : AG	Superficie : 325,00m ²	TCHIALI	05	ZEOUNKPE Armel Roland
21	13819 du 07/03/2024	Pille (s) 01	Bloc : 213	Section : AG	Superficie : 300,00m ²	TCHIALI	05	KANDA IKIA Audrine Line
22	13835 du 15/03/2024	Pille (s) 02	Bloc : 31	Section : S	Superficie : 476,96m ²	MATENDE	02	TCHICAYA BOUMBAS Marcel Edouard Taoia
23	13699 du 09/01/2024	Pille(s) 05	Bloc : 08	Section : AG	Superficie : 500,00m ²	SIAFOUMOU	05	OSSOUNGOU Franck Valere
24	13885 du 22/04/2024	Pille(s) 02	Bloc : 53	Section : R	Superficie : 316,75m ²	GRAND MARCHE	01	GOMES Lucien Serge
25	13941 du 28/05/2024	Pille (s) 12	Bloc : 6	Section : L	Superficie : 225,14m ²	OCH	01	DIANANA BGUIEMBO Judicaël Blaise
26	13919 du 08/05/2024	Pille (s) 09	Bloc : 103	Section : BZ5	Superficie : 500,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	MBAUCAUD KIBATH Célia Dallid Argie
27	13875 du 15/04/2024	Pille (s) 01	Bloc : 49	Section : ACJ	Superficie : 434,50m ²	MONT KAMBA (Famille Loussimina)	05	ITOUA PEYA Prince Lionel
28	13915 du 06/05/2024	Pille (s) 4	Bloc : 19	Section : Q	Superficie : 257,77m ²	MVOU-MVOU	02	DOUCOURE Gaoussou ; DOUCOURE Cheickjna
29	11496 du 05/11/2021	Pille(s) 11	Bloc : 155	Section : T	Superficie : 163,23m ²	Quartier REX	01	TOURE Gaoussou
30	13889 du 24/04/2024	Pille(s) 05	Bloc : 46	section : CF	Superficie : 487,55m ²	MONGO KAMBA	04	MOUTALENO SOUKIKA Dave Emimlaculer
31	13933 du 21/05/2024	Pille(s) 09	Bloc : 22 bis	section : CF	Superficie : 472,00m ²	MONGO KAMBA	04	GANFOULA GANVIET Stanvie E. Vertu; Eddy Steven; Stevinat C
32	14052 du 23/07/2024	Pille(s) 02	Bloc : 68	section : AB	Superficie : 338,68m ²	SONGOLO	05	DIANANA MOUKOULA Eunice Lysa
33	13968 du 07/06/2024	Pille(s) 01 bis	Bloc : 44	section : AB	Superficie : 447,47m ²	SONGOLO	05	GOMA BOUITI Gustavi Jourdan
34	13605 du 08/11/2023	Pille(s) 05	Bloc : 253	section : AK	Superficie : 380,00m ²	NKOUIKOU	05	LAMBALALA Edith Chadly
35	13880 du 18/04/2024	Pille(s) 06	Bloc : 22	section : BV	Superficie : 475,79m ²	André Jacques (Famille BANZA)	05	PAMBOU MAVOUZIA Dèn-Marvine Tècle ; Dèn Eben-Ezer B-G
36	14061 du 29/07/2024	Pille(s) 02 et 09	Bloc : 69	section : CJ Suite	Superficie : 1000,00m ²	VINDOULOU	04	MAHAMAT Aly - Amir
37	13894 du 25/04/2024	Pille (s) 04	Bloc : 108	section : ABW1	Superficie : 500,00m ²	MONGO MPOUKOU	05	BALOU Degrace Wilson Salomon
38	13490 du 08/09/2023	Pille(s) 04	Bloc : 65 ter	section : AD	Superficie : 500,00m ²	RAFFINERIE	05	MIKAMONA Herode Beschemin
39	13947 du 29/05/2024	Pille(s) 08	Bloc : 246	section : ABW	Superficie : 500,00m ²	VINDOULOU	04	TCHIZINGA-FOUNZI Gessika Dallya
40	13929 du 16/05/2024	Pille(s) 01 à 06	Bloc : 64	Section : BZ	Superficie : 3000,00m ²	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	PAKA MABIALA Bernard

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 07 Octobre 2024

Le chef de bureau,
Florent MAVOUNGOU

CONGO

Risque d'explosion sociale de la privatisation de l'électricité et de l'eau

Le peuple congolais est considéré comme l'un des peuples les plus dynamiques en Afrique, tandis que le Congo est l'un des pays les plus ouverts. Son peuple respectueux des institutions vit dans un environnement de paix et de tranquillité.

Le Conseil des ministres avait adopté le 8 février 2018, la dissolution de la société nationale d'électricité (SNE) et la société nationale de distribution d'eau (SNDE). Trois nouvelles compagnies seront créées par un comité interministériel conformément aux droits de l'OHADA dont le Congo est membre: la société du patrimoine pour le secteur d'électricité (SPSE); la société de transport de l'électricité (STE) et la société de patrimoine pour le secteur de l'eau.

Le projet de privatisation est toujours proposé par les gouvernants depuis la conférence nationale en 1991. Mais il reste en suspens en raison des tensions sociales et du mécontentement du peuple congolais, qui est déjà fortement dégradé par la crise mondiale.

D'ailleurs, on pouvait entendre ou lire d'une journaliste qui paraphrasait certains par ces mots: «On ne vend pas les bijoux de famille». D'où l'audience demandée par les syndicalistes auprès du président du Sénat, Pierre Ngolo, le 16 février 2018 afin de signifier leur désapprobation: tout en proposant le changement du schéma économique qui est nécessaire et non la privatisation.

L'eau et l'électricité, ressources stratégiques pour le développement d'un pays, ont toujours été gérées par les Etats: production, transport, distribution, l'émancipation du gouvernement du Margaret Thatcher, également en crise économique dans les

années antérieures va proposer la privatisation du secteur et la scission des segments en plusieurs entreprises, l'Etat gardant néanmoins le contrôle de sa mission public. La politique énergétique et l'accès à l'eau font partie de ses missions régaliennes, tout



La direction générale de la LCDE

en cédant une partie à des privés dont il restera majoritaire. Par exemple la SENELEC qui veut souscrire comme gérant privé au Congo, garde en tant que compagnie nationale d'électricité 61% de l'électricité et a cédé 31% au secteur privé avec pour principaux fournisseurs: GTI-Dakar producteur indépendant privé, 346 GWH; ESKOM-Energie-Manantali, filiale de ESKOM (Afrique du Sud) qui a signé avec la SOGEM (Société de gestion de Mantali) pour l'exploitation et la gestion des ouvrages de l'organisation et la mise en valeur du fleuve Sénégal. SOSOCIM, SONACO, et les ICS avec 0.6 GWH, malgré cette privatisation partielle, les lignes de hautes tensions ap-



Des installations électriques

partenant à l'Etat (Transport). EDF en France, reste une entreprise publique française qui a subi une privatisation partielle en 2005 mais le 6 juillet 2022 l'Etat va revenir à 100% au capital d'EDF. Deux personnalités ont compris et défendu cette cause: «nationaliser EDF, c'est nous donner toutes les chances d'être indépendants», disait Bruno le Maire, l'ex ministre de l'économie.

Hydro-Québec est une société d'Etat dont l'unique actionnaire est le Gouvernement du Québec. Cela démontre suffisamment que les entreprises publiques, bien gérées, peuvent faire preuve d'efficacité et de rentabilité dans un secteur aussi stratégique que l'électricité et l'eau.

D'ailleurs, la crise de l'eau au Royaume-Uni avait ouvert un débat sur sa privatisation, on peut lire dans les publications de l'Agence française de Londres, datées du 11 juillet 2023: «vendues dans les années 80 et 90 sous les Gouvernements conservateurs de Margaret Thatcher et John Major, des entreprises publiques ont été divisées en plusieurs entités, entraînant de nouveaux investissements mais aussi d'énormes bonus pour les dirigeants, des dividendes pour les actionnaires et des dettes massives».

Il est évident que la privatisation entraîne l'hécatombe et le désastre au profit d'un groupe d'affairistes.

L'accès à l'eau potable est crucial pour une nation, et l'électricité est la base de l'industrialisation et du développement. Les autorités du Congo doivent prendre des mesures idoines pour résoudre les problèmes qui menacent la société, ce qui est tout à fait louable. L'accès à l'eau potable et à l'électricité. En explorant les options les plus adaptées à la réalité.

ING Weledy
Telemine Kiongo (écrivain)

Editorial

De quoi sera fait demain ?

De tous les réseaux sociaux s'élève un constat qui débouche en conclusion comminatoire. Tout est fini, dit l'homme de la rue désabusé ; tout s'écroule. L'écrivain nigérian Chinua Achebe avait déjà dépeint l'effritement des choses dans «Le monde s'effondre». Il y racontait le délitement de ce qui faisait la réalité des choses d'hier, et donc d'aujourd'hui, avec le grand flou des choses de demain.

Tous les chroniqueurs, officiels ou occasionnels, se rejoignant au moins sur un fait : il y a de l'incertitude dans l'air. On ne saurait expliquer autrement le flottement et le comportement éthéré des choses. Cette multiplication de grèves, ce long chapelet des menaces sociales, cette présentation chaotique de ce qui fait habituellement le quotidien équilibré de la vie d'une Nation : nous ne sommes pas une Nation, nous aspirons à l'être.

Dans cette marche lente et pénible, nous avons nos habitudes et nos réflexes. Ce n'est pas cela qu'on appelle bonheur mais on y approche par cette voie des habitudes qui façonnent un quotidien. Faire Congolais, ce sont ces habitudes du matin et du soir, sans les guerres. Mais ne sommes-nous pas entrain de nous diriger vers l'écroulement de tout, avec des retards de salaires, des retenues, des inciviques supposés s'en prenant à notre maigre infrastructure électrique ?

Nous n'avons plus d'eau dans les réseaux qu'une ou deux fois dans la semaine. L'électricité nous est rationnée et, en toute logique congolaise, les agents nous distribuent les factures salées avec une régularité généreuse. Dans ce pays où les instituts nous prédisent des trombes d'eau gratuite bientôt à cause du changement climatique, nous mourons de soif. Et le puissant fleuve Congo est là, simple lieu de barbotage pour quelques hippopotames étourdis. Le Congo perd de sa verdeur, au figuré, et ne nous annonce pas des jours souriants.

Nous ne savons pas à quoi nous préparent les hommes et les femmes politiques. Dans l'opposition, ce sont les querelles de toujours, et les attaques pesantes contre le PCT, principal ordonnateur des ruineuses dépenses de l'Etat. Et dans la majorité, on fait profil bas, en reconnaissant que les choses vont mal. Sans désigner de coupable, un signe.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COOPERATION

L'ambassadeur de Turquie a visité le Port autonome de Pointe-Noire

En visite de travail dans la ville océane, Hilmi Ege Turemen, ambassadeur de Turquie au Congo, était le mardi 8 octobre dernier au Port autonome de Pointe-Noire. Une visite marquée par des échanges de courtoisie destinés à renforcer la coopération bilatérale. Elle a eu lieu en présence du Directeur général du port, Séraphin Balhat.

La visite de M. Hilmi Ege Turemen a été une visite d'échange sur la présence de la société turque Alport, qui a signé un accord de concession avec le Port autonome de Pointe-Noire. Avant la visite, l'ambassadeur et le directeur général du port ont eu un entretien à huis-clos. Ensuite, les deux personnalités et leurs colla-

borateurs ont suivi la projection du film qui relate l'histoire du port, ses ambitions, ses projets, son importance stratégique dans la sous-région, etc.

Après, Séraphin Balhat et Hilmi Ege Turemen ont eu un moment d'échange en présence du staff management de la société Alport, filiale du groupe turc Albayrak



Photo de famille autour de l'ambassadeur et du DG du PAPN.

qui vient de signer l'accord de concession de 25 ans pour la réhabilitation, la modernisation, l'expansion et l'exploitation des terminaux

conventionnels du Port autonome de Pointe-Noire. Cet accord d'un investissement de 401 millions d'euros, permettra d'améliorer les en-

trepôts logistiques, les parcs de camions et l'acquisition des équipements portuaires modernes. Tous ces investissements ont pour objectif d'augmenter la capacité de manutention des marchandises non conteneurisées au port.

Le directeur général du Port autonome de Pointe-Noire s'est réjoui de la présence de l'ambassadeur turc, car sa visite, a-t-il dit, est l'expression de la notoriété internationale de cette plateforme portuaire.

La délégation turque et du directeur général du port ont visité les installations et les équipements portuaires, dont les quais multifonctions et multi-vrac, les grues récemment acquises par Alport.

Pour sa première visite au Port de Pointe-Noire, l'ambassadeur turc s'est dit im-

pressionné pour le développement infrastructurel de ce port, avec ses atouts, ses perspectives et ses conditions d'accès favorables, sa situation géographique, avec un réseau de communication multimodal permettant de desservir un vaste hinterland d'environ 2 millions de km² pour un peu plus de 100 millions d'habitants.

«Il y a beaucoup d'opportunités qu'offre le Port autonome de Pointe-Noire. Un port tourné vers le futur, un port spécial tant pour le Congo que pour l'Afrique centrale. Je suis satisfait de la présence de la société turque Alport au Port de Pointe-Noire qui va renforcer la coopération économique entre le Congo et la Turquie», a dit Hilmi Ege Turemen.

Madocie
Deogratais MONGO

8^e EDITION DU "MARCHÉ SOLIDAIRE"

Les fruits ont passé la promesse des fleurs

L'ambassadeur d'Italie en République du Congo, son Excellence Enrico Nunziata, a supervisé samedi 12 octobre dernier à sa résidence à Brazzaville la 8^e édition du "Marché solidaire". L'événement a connu la participation d'une vingtaine d'associations. Un grand succès !

Plusieurs personnalités du corps diplomatique dont Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, et des autorités publiques congolaises ont pris part à cet événement.

«Le "Marché solidaire" est une initiative visant à promouvoir et à valoriser les associations et réalités artisanales locales qui, par la vente de leurs produits, soutiennent leurs activités à but solidaire et stimulent l'esprit d'entreprise des petits opérateurs économiques», a indiqué, dans son discours, son Excellence Enrico Nunziata.

Au moins 20 associations et réalités ont pris part à cette 8^e édition tenue pour la première fois dans l'enceinte de la résidence de l'ambassadeur en République du Congo. Les éditions passées étaient organisées par la représentation de l'Union européenne au Congo. Entre autres associations qui y ont pris part, on peut citer : Mouvement pour la vie, Ecole spéciale de 10 Maisons, Action solidaire internationale, les orphelinats Village d'enfants Cardinal Emile Biayenda et Foyer Nazareth, le Club des femmes artistes, Avemovac, le Groupement des artisans réfugiés de Brazzaville, Pot@maï, les artistes potiers vivant avec handicap, Madisyp, la Case Dominique. Les organisations et groupes engagés dans le "Marché solidaire" produisent eux-mêmes ce qu'ils vendent et tous les profits leur reviennent en intégralité.

La diversité de secteurs d'activités témoigne également de la diversité de la production. Celle-ci comprend des produits de céramique, du bois, de tissus et pagnes, des produits agroalimentaires (miel, confitures de fruits locaux), des bijoux, des chapeaux, de la peinture, de la sculpture, des sacs, des savons, etc. Le "Marché solidaire" est une initiative remarquable qui met en lumière l'importance de la solidarité dans le développement communautaire et économique. Eleonora Vitale Gruden, coorganisatrice de l'événement, a souligné non seulement l'aspect solidaire mais aussi l'encouragement à l'entrepreneuriat. L'événement



Son Excellence Enrico Nunziata prononçant son discours



L'ambassadeur recevant un présent des participants

visé, en effet, à inspirer les participants à devenir les entrepreneurs de demain, tout en apportant un soutien essentiel aux groupes vulnérables. Les orphelinats, les filles mères et les artisans vivant

avec un handicap bénéficient d'une plateforme pour promouvoir leurs produits et services; ce qui contribue à leur autonomisation économique. Cette approche holistique favorise l'inclusion sociale et économique, et crée des opportunités pour ceux qui sont souvent marginalisés.

Le "Marché solidaire" est donc un exemple éloquent de la



Pendant la visite des stands

manière dont les initiatives communautaires peuvent avoir un impact positif sur la société dans son ensemble, en construisant des ponts entre différents secteurs de la communauté et en renforçant les capacités individuelles et collectives. «Nous sommes l'association «Pot@maï 242», c'est un privilège, une opportunité pour nous de participer à cet événement organisé par l'ambassade d'Italie. Car, l'événement nous permet d'avoir des possibilités de financer notre projet d'accès à l'eau potable et à l'énergie renouvelable à l'île Mbamou. Cette rencontre nous permet aussi d'accroître notre visibilité et d'établir les relations avec d'autres associations, tout comme de mobiliser des soutiens supplémentaires pour améliorer la qualité de vie dans nos localités», a témoigné une participante à cet événement.

La prochaine édition du "Marché solidaire" se tiendra en décembre prochain.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SOINS ET SERVICES DE SANTE DE POINTE-NOIRE

Optimisation de la gestion documentaire par CATHOLIC RELIEF SERVICES



La Direction départementale des Soins et services de santé de Pointe-Noire a franchi une étape importante dans sa démarche d'optimisation de la gestion documentaire en passant de l'archivage du papier à l'archivage numérique. En effet, le programme pays de CRS République du Congo a appuyé cette institution décentralisée du Ministère de la Santé et de la population à travers la dotation d'une solution de cloud pour la sauvegarde et l'archivage des documents.



Photo de famille de la session de formation de l'équipe de la Direction Départementale des Soins et Services de Santé de Pointe-Noire / Photo d'Amélia Banzouzi/CRS

Cette initiative vise à améliorer la gestion, la sécurité, l'accessibilité, le partage et l'efficacité des opérations, tout en facilitant leur accès en

temps réel pour l'ensemble du personnel ainsi qu'au niveau central influençant par conséquent, la prise de décisions surtout dans les situations sanitaires critiques.

En plus de la dotation, pour garantir une intégration efficace de cette nouvelle technologie, une équipe de CRS s'est déportée à Pointe-Noire, pour l'organi-



Mme Mireille Blanche Mouélé, Archiviste à la Direction Départementale des Soins et Services de Santé de Pointe-Noire, expliquant son quotidien dans la gestion des archives et le risque encouru avec le papier.

sation d'une session formative en faveur du personnel en charge de l'archivage et de la gestion des données. Pour leur permettre de se familiariser avec l'application de cloud, d'apprendre à l'utiliser de manière optimale et de bénéficier de toutes les fonctionnalités qu'elle offre.

Une solution qui a réjoui l'ensemble des participants, car réduisant à l'avenir le volume de leur travail, la manipulation du papier, la perte des données importantes et

facilitant la collaboration.

Cet appui répond à l'un des objectifs de CRS Congo, consistant à renforcer les capacités de ses partenaires locaux. A noter que l'archivage numérique ne se limite pas à un simple changement technologique, il représente également une démarche écoresponsable qui contribue à la préservation de l'environnement. En réduisant l'utilisation de papier, les besoins en énergie et l'empreinte carbone, CRS et la

Direction départementale des Soins et services de la santé de Pointe-Noire peuvent jouer un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique et promouvoir un développement durable. Une réalisation qui renforce indirectement l'engagement de CRS qui vise une réduction de 50% de ses émissions de CO2 d'ici 2030.

Amélia Banzouzi/CRS

CONSEIL MUNICIPAL DE DOLISIE

Les conseillers inquiets des marchés passés de gré à gré

La salle de mariage de l'hôtel de ville de Dolisie a abrité, du 30 septembre au 7 octobre 2024, les travaux de la cinquième session ordinaire dite «administrative» du Conseil municipal de la commune de Dolisie. Les cérémonies d'ouverture et de clôture se sont déroulées sous l'autorité de Marcel Koussikana, Gilbert Mouanda Mouanda et Armand Moody Mafoumbou, respectivement président du conseil municipal, maire de la commune de Dolisie, préfet du département du Niari, président du conseil départemental du Niari.

Libérant le communiqué final, Jonathan Bangola, secrétaire du Bureau exécutif, a rappelé le cadre légal de la tenue de cette session. Avant d'indiquer les quatre affaires qui ont constitué l'ossature des travaux: le rapport d'inter-session du Bureau exécutif, période du 1er mai au 31 août 2024; la situation des unités économiques; le rapport de la commission d'enquête chargée de vérifier auprès des services municipaux la conformité des recettes déclarées du 1er janvier au 30 avril 2024; le rapport à mi-parcours de la société AfricEcran Congo, partenaire de la commune engagé pour faciliter le recouvrement des taxes auprès des contribuables. Prenant la parole, à son tour, le président du Conseil municipal, maire de la commune de Dolisie, a de prime abord, souligné les efforts déployés par le Gouvernement de la République à l'effet de rendre effectif la décentralisation en dépit des difficultés actuelles. Puis, il a annoncé le début de réalisation des projets d'investissement, malgré le retard dû à la complexité des procédures d'attribution des marchés publics. Au regard des résultats obtenus lors du contrôle des présences, les conseillers ont demandé au

Bureau exécutif l'application de l'article 40 de la loi n°7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales qui stipule que la présence des conseillers aux sessions est obligatoire. Poursuivant le déroulé des travaux, le plénum a suivi l'exposé des 15 projets présentés par Florian Tsimba Ninm, membre de la cellule de passation des marchés. Les conseillers se sont inquiétés quant à la pratique des marchés passés de gré à gré et à la mauvaise qualité de certains engins acquis par la commune. Nonobstant les explications données, les conseillers ont demandé l'interpellation du fournisseur. Quant aux deux engins de mauvaise qualité, le président a informé les conseillers de leur renvoi au fournisseur à Pointe-Noire en vue de leur remplacement dans un délai de 45 jours. De même, par cette procédure, une niveleuse, une benne et une benne-casseuse ont été réceptionnées par la mairie. Une mission de la Commission nationale de la transparence et de la responsabilité dans la gestion des finances publiques a séjourné à Dolisie du 20 au 25 juillet 2024, dans le but d'enquêter sur la gestion des



Pendant la session.

subventions et des dotations de l'Etat au profit des administrations décentralisées ainsi que de leurs ressources propres. Face à la précarité sociale des agents municipaux due au paiement irrégulier de leurs salaires, le Bureau exécutif a opéré une réaffectation des fonds destinés au fonctionnement pour verser une avance sur salaire aux agents municipaux au titre du mois de mars. Ayant constaté l'inexistence du drapeau national, symbole de la République dans la plupart des sièges des quartiers de la commune, le préfet du département a instruit le Bureau exécutif aux fins de doter tous les quartiers des attributs du pouvoir. Le conseil a été édifié sur l'application de la lettre n°00676/MIDDL/CAB du 13 août 2024 du ministère de l'Intérieur qui recommande de procéder à la réintégration des agents municipaux licenciés et au remplacement numérique, pour cause de décès, de désertion, de rapprochement des conjoints et de départ à la retraite. Conformément au calendrier des travaux,

le mercredi 2 octobre 2024, les conseillers ont procédé à la visite guidée des travaux programmés. Il en ressort que huit chantiers s'exécutent normalement. Certains travaux n'ont pas encore démarré, malgré le décaissement de 30% des fonds de démarrage. Toutefois, les travaux sur l'éclairage public sont à l'étape de finition. A la lumière du rapport présenté par la commission d'enquête chargée de vérifier auprès des services municipaux, la conformité des recettes déclarées du 1er janvier au 30 avril 2024, le Conseil a relevé quelques irrégularités. En conséquence, il recommande l'interpellation de leurs animateurs et un encadrement plus efficient en vue d'améliorer leurs performances. Peu avant la cérémonie de clôture, vingt-huit chefs de quartier ainsi que deux administrateurs-maires ont été dotés en drapeau national par le Bureau exécutif. Puis, Marcel Koussikana a félicité les conseillers pour le bon déroulement des travaux et pour la bonne moisson obtenue.

Equateur Denis NGUIMBI

EDUCATION

Un nouveau complexe scolaire à Tchiminzi, don de la SNPC

Après Oyo, dans le département de la Cuvette, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a poursuivi son engagement sociétal dans le village de Tchiminzi, l'une des communautés urbaines de Tchiamba-Nzassi (département du Kouilou, à 87 KM de Pointe-Noire), en construisant un complexe scolaire dédié à Jean-Baptiste Tati Loutard, écrivain et ancien ministre, décédé en 2009 à Paris, en France.



L'école réhabilitée de Tchiminzi

Cet établissement permettra aux élèves et au corps enseignant d'étudier dans des conditions plus confortables. Car former et éduquer des jeunes, c'est développer un pays dans son intégralité. L'inauguration de ce nouveau complexe a eu lieu le vendredi 4 octobre 2024 en présence des membres du Gouvernement, dont le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua; du directeur général de la SNPC, Maxent Raoul Ominga; des autorités militaires et civiles; des directeurs généraux des sociétés pétrolières de la

ville de Pointe-Noire. A Tchiminzi s'ouvrent les portes d'une nouvelle image de l'école. Tout d'une école moderne qui s'ouvre, devant la population, à une nouvelle ère d'enseignement dans les conditions modernes. La SNPC a su répondre à l'un des problèmes scolaires de ce village: la disponibilité de l'offre scolaire. En offrant ce beau bijou scolaire, la SNPC a accompli l'une de ses obligations sociétales vis-à-vis de la population et a accompli, avec succès, l'objectif du développement durable ODD numéro 4 qui est d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les

possibilités d'apprentissage. Après le mot d'accueil du sous-préfet de Tchiamba Nzassi, Fernand Okondza, le directeur général de la SNPC, Maixent Ominga, a présenté le complexe scolaire construit sur une superficie de 28710 m². Il compte neuf bâtiments comprenant les salles de classe pour le préscolaire, le primaire et le secondaire. Et aussi les logements équipés pour les personnels administratifs et le corps enseignant. Deux blocs latrines pour le personnel et les apprenants complètent l'ensemble. Ainsi qu'un système d'adduction d'eau potable constitué de deux forages, et une aire de jeu pour le préscolaire, un terrain

de football pour le primaire et le secondaire. Cet ouvrage a été réalisé avec la collaboration de partenaires techniques que sont BCBTP, GIRITOP, etc. Après la présentation, le directeur général de la SNPC a remercié le personnel de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation qui a accompagné ce projet jusqu'à l'accomplissement. Il n'a pas oublié les cadres de la SNPC qui se sont mis ensemble pour la réalisation de ce projet. Il a invité les apprenants de Tchiminzi à en prendre soin et à le faire rayonner longtemps. Après ces mots, une projection de films vidéo a eu lieu sur le témoignage de l'histoire de cette école Jean-Baptiste Tati Loutard. Ensuite, la directrice générale de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation par intérim, Laure Yockah Matongo, a félicité la société SNPC et encouragé son initiative. Après quoi, la famille Tchiminzi a invoqué les mânes "des ancêtres" pour la bénédiction du nouvel ouvrage. Puis, Maixent Raoul Ominga a remis la clé de l'école de Tchiminzi au ministre des Hydrocarbures qui, à son tour, l'a remise au ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Après la coupure du ruban

COUP D'OEIL EN BIAIS

Train de vie de l'Etat : une mesure radicale

Dans l'intention de réduire le train de vie de l'Etat, le gouvernement congolais a pris une mesure drastique. En effet, les réseaux sociaux se sont emparés d'une circulaire du Premier ministre, chef du Gouvernement, se référant aux "Hautes instructions" du Président de la République, suspendant «les missions à l'étranger des membres du Gouvernement, des hauts fonctionnaires et autres agents de l'Etat financées par le budget général de l'Etat, à l'exception de celles impliquant le chef de l'Etat». Cette mesure, qui prend effet immédiatement, s'étendra jusqu'au 31 décembre 2024. Instruite en Conseil des ministres, elle est présentée par d'aucuns comme un moyen de réaliser des économies. Si la mesure est saluée, des spécialistes estiment par contre qu'elle «ne représente qu'une baisse minime des dépenses». Pour eux, «les vraies charges du pays proviennent d'institutions budgétivores inutiles et conçues uniquement pour une clientèle politique». Ils regrettent aussi que «la question du nombre des ministres et le problème des caisses noires politiques ne soient pas visés par ces baisses de dépenses»

Une taxe de solidarité ?

Pour renflouer les caisses, le Gouvernement envisagerait dans le projet de budget prévisionnel 2025 l'institution d'une taxe forfaitaire dite taxe de Solidarité nationale, de 1200 francs CFA, pour chaque Congolais ayant atteint 18 ans et plus. Cette taxe est obligatoire et serait directement collectée sur le crédit de téléphone de chacun par les deux sociétés de téléphonie mobile, MTN Congo et Airtel Congo. Les 1200 francs CFA seront soutirés sur 12 mois, soit 100 francs CFA. Les Congolais restent dubitatifs. Au moment où il dit lutter contre l'inflation, le Gouvernement crée des taxes qui renchérissent le coût de la vie.

Une immense décharge publique à l'Ecole Bounsoungou

Située à Kinsoundi, un quartier de Makélékélé (dans le deuxième arrondissement de Brazzaville), l'école Bounsoungou a, désormais, sa décharge publique. Comment les éboueurs privés et des habitants ont-ils eu l'idée d'y déverser les ordures collectées dans le quartier ou leurs domiciles, la transformant ainsi en une décharge publique ? Les élèves et les enseignants, obligés de se boucher les narines, ne savent plus sur quel pied danser, dans un environnement devenu insalubre. Les responsables du quartier ne voient-ils pas cette décharge ?

Menace de grève à la Mairie de Pointe-Noire !

Les travailleurs de la Mairie de Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, en ont marre des nombreuses promesses faites par leurs autorités. Ils ont manifesté leur ras-le-bol au cours de l'assemblée générale tenue la matinée du lundi 10 octobre 2024. Les agents municipaux menacent de déclencher un mouvement de grève générale illimitée, à partir du mercredi 23 octobre si leurs revendications ne sont pas prises en compte. La Mairie de Pointe-Noire leur doit quatre mois d'arriérés de salaire. «A ce jour, nous avons quatre mois de salaires impayés. Pour l'heure, nous continuons de travailler. Mais l'avis de grève est bien là. Nous sommes arrivés au terme de toutes les négociations. Si dans les jours qui suivent, rien n'est fait, une grève illimitée sera déclenchée», nous a confié un agent municipal.

Ils sont en colère, les travailleurs de COGELO

Au cours de leur assemblée générale, en fin de semaine dernière, les travailleurs de la Congolaise de gestion et de loterie (COGELO) ont dénoncé avec vigueur l'attitude de la direction de l'entreprise qui ne veut pas reconnaître sa mauvaise gestion. Aussi ont-ils exigé la démission du directeur général et de toute son équipe, qui selon eux, ont conduit l'entreprise à la faillite. Il y a du feu dans l'air.

symbolique par Bruno Jean Richard Itoua, toute la délégation a visité le tout nouveau complexe scolaire. Fancel Pambou, élève de cette école, a remercié la société SNPC pour cette belle réalisation. Elle pense qu'elle fréquente dans l'une des meilleures écoles du pays. A noter que la capacité d'accueil de ce complexe est de

600 apprenants et, afin de permettre de bonnes conditions d'apprentissage aux enfants, la SNPC a mis à la disposition de ce complexe des équipements comme deux véhicules scolaires Toyota Hilux, deux bus de transport scolaire. Avec 3000 kits scolaires, de cartables, des cahiers, etc.

Madocie Déogratias MONGO



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) - CON.2024.018 POUR

LA SELECTION DES BOUTIQUIERS POUR LA DISTRIBUTION DES VIVRES AUX BENEFICIAIRES DES PROGRAMMES DU PAM AU CONGO

Clôture: le 31 octobre 2024 à 23 heures 23 minutes Heure de Brazzaville

A. Contexte

1. Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, ci-après dénommé le « PAM », dont le siège est situé Via CG Viola, 68/70, 00148 Rome, Italie, est la principale organisation humanitaire qui sauve et change des vies, fournit une aide alimentaire dans les situations d'urgence et travaille avec les communautés pour améliorer la nutrition et renforcer la résilience, en aidant près de 100 millions de personnes dans environ 83 pays chaque année. Environ 17 000 personnes travaillent pour l'organisation, la plupart dans des zones reculées, au service direct des pauvres, victimes de la faim.

2. Le Programme Alimentaire Mondial des Nations unies, ci-après dénommé « PAM » situé sur l'avenue du Général DEGAIJLE, derrière l'Institut Français, centre-ville de Brazzaville en République du Congo, cherche pour une période minimale de 12 mois les boutiquiers capables d'assurer la distribution générale des vivres via SCOPE dans les départements du Pool, Plateaux et Likouala. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à obtenir une liste restreinte des boutiquiers qui sont aptes à assurer la distribution des vivres aux les réfugiés RDC basés à Bouemba, à Ngabé ainsi que les populations inondées des Plateaux, de la Cuvette, de la Sangha et de la Likouala dans le cadre de l'assistance alimentaire aux personnes vulnérables.

3. L'assistance prévue par le PAM se fera à travers la modalité Cash Based Transfer «CBT». Chaque ménage bénéficiaire de ce projet recevra une carte SCOPE à travers laquelle le PAM lui fera un transfert monétaire au montant total de la taille du ménage. Chaque membre du ménage recevra une ration mensuelle de 10.850 Fcfa (pour les réfugiés) et de 15.500 Fcfa (pour les populations vulnérables affectées par les chocs). La carte SCOPE permettra au ménage d'acheter uniquement des denrées alimentaires dans les boutiques ayant un contrat avec le PAM. Ces

boutiques doivent avoir la capacité de fournir les marchandises nécessaires pour servir tous les ménages vulnérables listés par le PAM dans une localité (zone de couverture) bien définie. Cette distribution se fera chaque mois pendant une période d'au moins 4 à 7 jours. Au cours de cette opération, les boutiquiers doivent mobiliser un personnel efficace en permanence ainsi qu'une grande marchandise composée de produits alimentaires de première nécessité tels que: le riz, l'huile, le haricot, le sel, le lait, la tomate, les spaghettis, les petits pois, etc.

Pour assurer cette distribution générale, les boutiquiers recevront de la part du PAM, des appareils électroniques SCOPE pour faciliter le transfert des fonds des cartes des ménages vers le compte du boutiquier (points de vente-points of sale ou POS). La période de distribution mensuelle est fixée par le PAM et les boutiquiers retenus pour une zone de couverture donnée doivent être prêts et disponibles.

C'est dans cette optique que le PAM Congo recherche pour une période minimale de 12 mois les boutiquiers capables d'assurer la distribution générale des vivres via SCOPE dans les localités citées plus haut.

4. Le PAM invite les boutiquiers éligibles à exprimer leur intérêt à fournir les services demandés.
B. Objet de l'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT présent AMI

5. Le but de cet AMI est d'identifier les boutiquiers dont la capacité technique et financière est vérifiée pour exécuter les services. Les boutiquiers éligibles seront invités à participer au processus d'appel d'offres pour le marché proposé.

6. La participation au marché proposé sera déterminée sur la base des critères ci-dessous :

- Le NIU (Numéro d'identification unique)
- Une copie légalisée d'une autorisation d'exercer ou agrément
- Les statuts de la société le cas échéant
- Registre du commerce
- Quitus du paiement des impôts une lettre d'accompagnement d'une banque
- Une lettre donnant les pouvoirs habilitant le

soumissionnaire (lorsque celui-ci agit pour le compte de la société)

- Une lettre habilitant le représentant de l'entreprise ou de la société à agir en son nom.
- Le bilan financier des deux dernières années (2022 et 2023).

7. Une fois la date limite de soumission des réponses expirée, le PAM examinera les réponses reçues et informera les participants éligibles des résultats de l'évaluation.

C. Comment préparer et soumettre votre manifestation d'intérêt

8. Pour participer à l'exercice de qualification préalable, les entreprises doivent fournir les éléments suivants :

Le Formulaire de réponse à l'AMI dûment rempli, qui inclut :

Tableau 1. Exigences du PAM.

- Tableau 2. Informations sur le fournisseur.
- Tableau 3. Situation financière du fournisseur.
- Tableau 4. Expérience pertinente du fournisseur.
- [Énumérer tous les documents supplémentaires requis, le cas échéant];
- Signataire par le représentant autorisé de la société et cachet de la société.

9. Toutes les pièces justificatives énumérées ci-dessus doivent être préparées conformément aux instructions fournies et adressées par e-mail ou par WhatsApp aux adresses suivantes sans aucune marque extérieure (Sans votre entête/logo): Par e-mail : <https://ungm.in-tend.co.uk/wfp/> par WhatsApp au 067371845 Sans aucune marque extérieure (sans votre entête/logo) autres que les mentions. 10. Le PAM ne tiendra pas compte des soumissions incomplètes ou non signées. Toutes les réponses et pièces justificatives reçues seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront pas mises à la disposition du public.

11. Cette AMI ne constitue pas une sollicitation. Le PAM se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce processus d'approvisionnement ou n'importe laquelle des exigences y afférentes à tout moment au cours du processus. Toutes ces actions seront communiquées aux participants.

12. Pour plus d'informations, les intéressés doivent se rapprocher du PAM

Contactez-nous par e-mail : <https://ungm.in-tend.co.uk/wfp/> ou appelez par WhatsApp au **067371845** pour se faire enregistrer.

Cordialement,

Gon MYERS

**Directeur et Représentant Pays PAM
Congo**

Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies

CONFLIT EN RD CONGO

Vers la signature d'un accord pour neutraliser les FDLR

La cinquième réunion ministérielle entre la RD Congo et le Rwanda, à propos du conflit dans l'Est de ce pays, sous la médiation de l'Angola, s'est achevée dans la nuit du samedi au dimanche 13 octobre 2024 à Luanda. Les ministres des Affaires étrangères ont fait preuve de plus de conciliation. Ils ont notamment évalué les derniers développements depuis leur rencontre du 14 septembre et ont rappelé la nécessité, pour toutes les parties, de respecter le cessez-le-feu en vigueur depuis le 4 août. Cette cinquième réunion ministérielle était donc perçue comme une opportunité, après le tête-à-tête avorté des présidents congolais et rwandais à Paris.

Selon la facilitation angolaise, les délégations sont parvenues à un accord sur la mise en œuvre d'un plan harmonisé de neutralisation des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), groupe re-



Une vue des troupes à l'Est de la RDC

belle qui représente l'une des principales préoccupations du Rwanda. En contrepartie, Kinshasa a obtenu un engagement pour la levée des mesures de défense adoptées par Kigali, c'est-à-dire le retrait d'environ 4 000 militaires rwandais déployés sur le sol congolais. Toutefois, aucun calendrier précis n'a encore été communiqué pour la mise en œuvre de cet accord. Les ministres ont par ailleurs chargé la facilitation angolaise de préparer un document stra-

tégique, appelé Concept des opérations (CONOPS), qui fixera les modalités de mise en œuvre du Plan harmonisé convenu par les parties. Ce concept doit être finalisé d'ici au 26 octobre, à partir des contributions des deux parties, pour répondre aux préoccupations de chacune. De même, une rencontre entre les experts des trois pays est programmée pour le 30 octobre à Luanda. Cette réunion permettra d'examiner et valider le CONOPS élaboré

par la facilitation angolaise. Elle sera utile pour harmoniser les actions à entreprendre et convenir des moyens techniques pour appliquer le plan sur le terrain. En vue de garantir une transparence dans les mouvements de troupes et éviter les provocations, chaque pays est appelé à soumettre, d'ici au 15 octobre, les noms des officiers de liaison qui feront partie d'un Mécanisme de vérification ad hoc renforcé.

Ce mécanisme sera lancé officiellement à Goma au plus tard le 5 novembre, avec pour mission de surveiller le respect du cessez-le-feu et les engagements de chaque partie. Les ministres se retrouveront à une date qui sera déterminée après la réunion des experts. Ils examineront le rapport de mise en œuvre du CONOPS et valideront les étapes finales pour pérenniser le processus de paix. Sur le terrain, les combats semblent s'être calmés, ces derniers jours, mais la tension reste palpable. Des actes de violations des droits de l'homme se poursuivent. Mais la bonne volonté semble régner dans la région.

Alain-Patrick
MASSAMBA

TCHAD

Le pays durement touché par les inondations



Les pieds des Tchadiens dans l'eau

Le Tchad est plongé dans une crise humanitaire due aux inondations généralisées en Afrique de l'Ouest et centrale. Avec plus de 500 morts, des milliers de maisons détruites et des infrastructures ravagées, près de deux millions de Tchadiens sont affectés. Déjà fragilisé par des crises alimentaires récurrentes, le pays fait face à une nouvelle tragédie : les pluies diluviennes ont frappé l'ensemble des 23 provinces du pays, provoquant des inondations dévastatrices.

Les chiffres sont alarmants : plus de 500 personnes ont péri et des milliers de familles ont vu leurs maisons emportées par les flots. En outre, plus de 400 000 hectares de terres agricoles ont été détruits, compromettant la sécurité alimentaire dans un pays où la faim touche déjà plus de 3,4 millions de personnes. Les infrastructures sont également paralysées, avec des routes et des ponts submergés, rendant l'accès aux zones sinistrées particulièrement difficile pour les secours.

Les femmes enceintes, particulièrement vulnérables, se retrouvent dans des camps de fortune sans accès aux soins de base. En réponse à cette crise humanitaire, 248 sages-femmes ont été déployées pour fournir des soins d'urgence, tandis que des kits d'hygiène essentiels ont été distribués à 12 000 femmes et jeunes filles.

Alain P. MASSAMBA

PROJET DE CONSTITUTION AU GABON

Le parlement propose que revienne le poste de Premier ministre

Les parlementaires ont remis le 8 octobre 2024 au président de la transition, Brice Clotaire Oligui Nguema, leurs propositions d'amendements au projet de Constitution. Constitution qui doit être soumise à référendum avant la fin de l'année en cours. Suppression du poste de Premier ministre, prérogatives du futur président du pays, critères d'éligibilité pour la présidentielle : le député Jean Bosco Ndjounga a fait le point sur les propositions de l'Assemblée constituante concernant plusieurs points sensibles de l'avant-projet.

Au terme des travaux de l'Assemblée constituante, tenue du 12 au 22 septembre 2024, les 166 députés et sénateurs de la transition ont formulé 802 amendements. Il appartiendra aux militaires du CTRI de les adopter ou non, avant de transmettre le texte définitif au Conseil des ministres en vue du référendum prévu avant la fin de l'année.

Le député Jean Bosco Ndjounga, premier secrétaire de l'Assemblée nationale, revient sur les dispositions qui suscitent beaucoup de controverses dans le pays : « Les parlementaires ont opté pour un



Vue intérieure du parlement gabonais

régime combinant les éléments du régime présidentiel classique et du régime parlementaire, afin de créer un système hybride pour notre pays, commence-t-il par expliquer au micro de notre correspondant à Libreville, Yves Laurent Goma. Le président de la République aura un pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale et le Parlement conservera la motion de censure qui permettrait de renverser le gouvernement au cas où c'est nécessaire. C'est un régime adapté à notre environnement ».

Interrogé sur la suppression du poste de Premier ministre prévue dans le projet de Constitution au profit de postes de vice-présidents, Jean Bosco Ndjounga explique : « Dans l'avant-projet,

c'était un régime autoritaire où il n'y a pas de Premier ministre. Mais dans la proposition du Parlement, le Premier ministre revient. Sauf que le président aura une place centrale. » Les parlementaires souhaitent donc le rééquilibrage des pouvoirs.

Concernant les critères d'éligibilité pour la présidentielle, qui font la part belle à une forme de « gabonité » très discutée car susceptible d'exclure plusieurs figures politiques, le député souligne : « Nous avons maintenu les critères d'éligibilité qui avaient été proposés par l'avant-projet : à savoir être né de père gabonais, de mère gabonaise, avoir une épouse de nationalité gabonaise, entre autres. ».

Gaule D'AMBERT

Etude de maître Chantal Josiane LOCKO MAFINA
46, avenue William Guynet Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville — Brazzaville
E-mail : lockomafina68@gmail.com
BP: 1542 \ : 05 556 06 19 1 06 666 26 82
BRAZZAVILLE- REPUBUQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE « RIGHT ONYX »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de VINGT MILLIONS (20 000 000) de francs CFA
Siège social : Case 240 Bopaka, Batignolles, Moungali-Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du onze septembre deux mil vingt-quatre (11/09/2024), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Statuts d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée « RIGHT ONYX » enregistrés aux recettes des impôts de la Plaine-Brazzaville, le seize septembre deux mil vingt-quatre (16/09/2024), folio 171/18 numéro 7287, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : « RIGHT ONYX ».

Forme sociale : Société Anonyme (S.A) avec Conseil d'Administration.

Actionnaires : La société dénommée « RIGHT ONYX » S.A est administrée par trois (3) actionnaires.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de VINGT MILLIONS (20 000 000) de Francs CFA, divisé en DEUX MILLE (2 000) actions de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de UN (1) à DEUX MILLE (2 000) entièrement souscrites, libérées et attribuées aux actionnaires en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville, Case 240 Bopaka, Batignolles, Moungali (République du Congo).

Objet social : La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger :

Fabrication industrielle d'articles en papiers à usage sanitaire ou domestique ; Prestation de services ;

Diffusion et vente de papiers désodorisant et parfumant ;

Logistique, Import-Export de toutes marchandises non alimentaires ; Conseil et Formation en industrie.

Immatriculation : La société dénommée « RIGHT ONYX » S.A a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B-00774 du dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre (19/09/2024). Durée : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années.

Commissariat aux comptes : Le Cabinet d'expertise comptable et fiscale « KPMG CONGO » S.A a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire et l'Expert-comptable, Monsieur Remy IKONGA en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

POUR AVIS
OFFICE Notarial LOCKO MAFINA
Maître Ch. Josiane LOCKO - MAFINA
Tél: 06 666 26 82/ 05 556 06 19

CLOTURE DE LA 53^e ASSEMBLEE PLENIERE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

La question de la vie consacrée a été approfondie au cours des assises

Les travaux sur «La vie consacrée au Congo Brazzaville et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux», placés sous la haute autorité de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, président en exercice de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), ont été marqués par les discours d'ouverture et de clôture, ainsi que les conférences animées par les experts. Les participants à ces assises, en majorité des religieux et religieuses, ont été replacés dans le contexte de la vie consacrée au Congo. Un thème digne d'intérêt qui a épousé les préoccupations de la société actuelle et celles de l'Eglise, dont l'objectif principal demeure la prise en charge de celle-ci dans toute sa dimension.

Les cent cinquante participants ont, pendant quatre jours, plongé leurs réflexions autour des défis de l'heure, comme l'a relevé Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou à l'ouverture des travaux.

«Ces défis portent, d'une part sur la mondialisation, les discernements au sujet de la manière de vivre la fidélité au charisme fondateur, l'interculturalité de la vie consacrée elle-même; d'autre part, elles concernent la collaboration au cœur de la mission, collaboration avec le diocèse d'accueil et le projet pastoral de l'autorité ecclésiale compétente, projet entendu comme insertion ecclésiale ou l'engagement dans les Eglises particulières, l'autonomie financière, et la formation des jeunes générations. Nous voulons relever ces défis ensemble, dans une dynamique synodale, pour identifier les joies et les peines que nous éprouvons en Eglise, sur tous les plans personnel, communautaire, socio-politique. En effet, dans un monde en proie à des considérations qui risquent d'ébranler la conception traditionnelle et objective de la vie consacrée, il est important que des voix s'élèvent pour analyser, avec sagesse, responsabilité et objectivité, les vrais enjeux du débat actuel autour de la vie consacrée», a souligné le président de la Conférence épiscopale du Congo. Les travaux ont débuté par le mot inaugural prononcé par Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie et président de la Commission épiscopale pour la vie consacrée, sur «la mission de la vie consacrée dans le monde actuel». Ce mot a été enrichi et approfondi par différents sous-thèmes animés par les experts, à travers les témoignages et les exposés: «La vie religieuse: l'Eglise est mère, d'elle doit jaillir la vie», par la sœur Perez Cossio de Saint Joseph de Cluny; «La vie consacrée et les défis de l'inculturation», par l'abbé Nazaire Mabanza; «Le défi de la formation à la vie



Les religieuses étaient mobilisées en la Basilique Sainte Anne

majeur de la vie consacrée à la congolaise», par le père Raphael Bazezibon-

za; «La crise des vocations: un défi majeur», par la sœur Arlette Jeanine

de l'inter noviciat; «Vie consacrée: protection, sauvegarde des mineurs et des personnes vulnérables», par le père Armel Badi Bilombo (Ofm); «La vie consacrée au Congo à l'aune de l'économie psychique de jouissance», par l'abbé Borice Mokelé; «La pratique de la pauvreté religieuse: un don que Dieu fait pour que l'unique nécessaire soit mis sous les yeux de tous», par le père Alain Francis Ngombé; «Les défis pastoraux de la vie consacrée pour

promouvoir la grâce de la jeunesse», par le père Jérémie Louzolo (Salésien); «La vie consacrée et l'auto prise en charge de l'Eglise du Congo Brazzaville», par le frère Stéphane Bivoumboukoulou.

La conférence conclusive a été animée par le père Elvis Elengabéka (spiritain) qui a fait la synthèse et recommandations: «Vies consacrées et expériences sociales contemporaines». Clôture des travaux le samedi 12 octobre, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou s'est réjoui de la qualité des exposés faits par les experts et qui ont été de bonnes factures. «Les consacrés religieux, les consacrés prêtres et les consacrés laïcs ont fait montre de sagacité et de dynamisme au cours des travaux. Ainsi trois dimensions cardinales à retenir: la spiritualité, la fraternité et la mission. Reconnaisant les bienfaits de la vie consacrée, les évêques invitent les consacrés à regarder leurs charismes en vue d'embrasser l'avenir», a-t-il souligné.

Le dimanche 13 octobre 2024 a été marqué par une messe d'action de grâce en la Basilique Sainte Anne du Congo, célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou. En présence de tous les évêques du Congo participants, à ces assises, ainsi que de nombreuses religieuses de différentes Congrégations, des Commissions épiscopales et du bureau exécutif du Conseil national de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CNALC). M. Joseph Kignoumbi Kia Mboundou, deuxième secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale, ainsi que le général Jacques Yvon Ndolou ont pris part à cette messe.

A cette occasion, un communiqué final a été rendu public par l'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Le message des évêques du Congo adressé aux personnes de bonne volonté a été lu par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC.

Pascal BIOZI KIMINOU

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

COMMUNIQUE FINAL

Commencée le Mardi 08 Octobre 2024, au siège de l'Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale (ACERAC), sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Bienvenu MANAMIKA BAFUAKOUAHOU, Archevêque métropolitain de Brazzaville, Président de la Conférence Episcopale du Congo, en présence de tous les Evêques du Congo, la 53^e Assemblée Plénière de la Conférence Episcopale du Congo, qui s'est déroulée au Centre Interdiocésain des Œuvres, s'achève ce dimanche 13 Octobre 2024, par la Messe solennelle d'action de grâce célébrée en la Basilique Sainte Anne du Congo,

Cette 53^e Assemblée Plénière a eu pour thème: «Vie consacrée au Congo-Brazzaville et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux»,

Ont pris part à cette Assemblée Plénière Mgr Javier Herrera CORONA, Nonce Apostolique au Congo et au Gabon, les Supérieurs Majeurs des Religieuses et Religieux du Congo, les Vicaires Généraux et Vicaires Episcopaux chargés de la vie consacrée, les Membres du Secrétariat Général de la CEC, le Secrétaire Général de l'ACERAC, le Directeur National des OPM, les Recteurs des trois (3) Grands séminaires, les Secrétaires et Coordonnateurs des Commissions Episcopales, les Prêtres et les Personnes consacrées, les Experts, les Membres des Commissions Episcopales, les Délégués du Bureau Exécutif du CNALC, le Représentant de CRS-Congo, les Responsables des mouvements nationaux de l'apostolat des laïcs, les Responsables des groupes des jeunes, les Aumôniers et les différents conférenciers. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le Mardi 08 Octobre 2024, à 16H00, Avant les traditionnelles allocutions la nouvelle équipe du bureau exécutif du CNALC a été présentée. Le mot du nouveau Président du CNALC a été suivi des trois allocutions prononcées par le Secrétaire Général de la Conférence Episcopale du Congo, le Nonce Apostolique au Congo et au Gabon et le Président de la Conférence Episcopale du Congo qui a ouvert solennellement la 53^e Assemblée Plénière.

Les Travaux de ladite Assemblée ont démarré le mercredi 09 Octobre 2024 avec le mot inaugural fait par Mgr Toussaint NGOMA FOUANET Cssp, Evêque diocésain de Dolisie, et nouveau Président de la Commission Episcopale pour la vie consacrée. Ce discours inaugural a été enrichi et approfondi par une série de conférences animées par différents orateurs et la Conférence conclusive du Père Elvis ELENGBEKA Cssp, invité pour la circonstance (expert) «Le jeudi 10 Octobre 2024 les Evêques ont été reçus à la Nonciatulltv Apostolique pour une séance de travail.

Le vendredi 11 et le Samedi 12 Octobre 2024 ont été réservés à la conférence conclusive, la relecture et à l'adoption du message des Evêques.

A l'issue de la 53^e Assemblée Plénière de la Conférence Episcopale du Congo, les Evêques délivrent un message au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté, De manière spécifique, ils s'adressent aux personnes consacrées pour consolider leur foi, favoriser leurs œuvres solidaires la communion fraternelle au sein de l'Eglise et de la société et ils les invitent à une plus grande visibilité apostolique.

Tout en remerciant ceux qui ont pris une part active à ce moment de grâce et ceux qui ont consenti par leurs apports à sa pleine réalisation, les Evêques rassurent chacun de leurs prières et de leur Bénédiction.

Fait à Brazzaville, le 13 Octobre 2024

Pour les actes du Secrétariat Général
Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire Général de la CEC

CONFÉRENCE EPISCOPALE DU CONGO

**Le Secrétaire Général
Aux Ouvriers Apostoliques,
fidèles laïcs, femmes et hommes
de bonne volonté**

Objet: Imposition du pallium à Monseigneur Gélase Armel KEMA

Chers frères et soeurs,

Au nom des Evêques du Congo-Brazzaville, j'ai la joie de vous informer que l'imposition du pallium à Son Excellence Monseigneur Gélase Armel KEMA, Archevêque métropolitain d'Owando, aura lieu le Samedi 19 octobre 2024.

A cette occasion, Monseigneur Javier Herrera CORONA, Nonce Apostolique au Congo et au Gabon, lui imposera ce symbole d'unité et de communion, au cours de la sainte messe qui sera célébrée à 10h00 en la cathédrale Christ-Roi d'Owando.

Nos Pères Evêques, en communion avec tous les fidèles de la Province ecclésiastique du nord (PENORD), vous prient d'accompagner par vos ferventes prières Son Excellence Monseigneur Gélase Armel KEMA en vue de cet événement de grâce!

Que Dieu vous prenne en grâce et vous bénisse!

Le secrétaire Général de la CEC
Abbé Vivien Carol ETOUOLO

ERRATUM

Dans l'édition du vendredi 11 octobre 2024 en page 11, au sujet de la messe d'ouverture de l'année pastorale 2024-2025 et ordinations diaconales, nous avons confondu les noms et les photos de deux diacres. Lire plutôt:



Gloire Malhela Nzingoula



Prince Gair Kimvouama

Toutes nos excuses pour ce désagrément.

MESSAGE DES EVEQUES DU CONGO

Au Peuple de Dieu, Aux membres de l'Eglise-famille de Dieu qui est au Congo-Brazzaville, Aux personnes consacrées, Aux femmes et hommes de bonne volonté, Paix à vous!

1- A l'issue de notre 53^e Assemblée Plénière ordinaire annuelle, tenue à Brazzaville du 8 au 13 octobre 2024, sur le thème «*La vie consacrée au Congo et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux*», à l'horizon de l'Année Sainte 2025, Nous, Evêques du Congo-Brazzaville, vous adressons ce message d'espérance pour vous rappeler notre vocation commune à la sainteté évangélique, pour «*consolider la foi, favoriser les œuvres de solidarité et de communion fraternelle au sein de l'Eglise et de la société*».

2- En route vers le jubilé sur la vie consacrée qui se tiendra à Rome les 8 et 9 Octobre de l'année prochaine, peu avant la clôture de l'Année Sainte 2025 convoquée par le Saint Père sous le thème «*Pèlerins de l'espérance sur le chemin de la paix*», l'Eglise-Famille de Dieu qui est au Congo-Brazzaville avait initié depuis l'an dernier une série de réflexions sur cette réalité.

3- Cette année encore, la Conférence des Evêques du Congo s'est penchée sur les relations avec les Congrégations, en vue de les approfondir et de discerner le chemin à entreprendre ensemble pour le bien de notre Eglise. Nous sommes pleins de gratitude envers les congrégations des premiers missionnaires par qui notre pays le Congo a connu l'Evangile et un premier accès à la vie consacrée, qu'elle soit masculine ou féminine. Avec elles aussi, la vie consacrée fait son chemin au Congo-Brazzaville. Aujourd'hui, elle regroupe différents Ordres Religieux, Congrégations, Instituts séculiers et autres formes de vie consacrée.

4- Trois facteurs déterminants ont stimulé l'évolution de la vie religieuse au Congo, à savoir l'accession du pays à l'indépendance politique en 1960, le souffle nouveau apporté par le Concile Vatican II et le dynamisme des Evêques congolais à encourager l'éclosion de la vie consacrée autochtone pour mieux répondre aux besoins urgents de la vie ecclésiale et sociale.

5- Outre leur engagement dans la pastorale de notre Eglise, les personnes consacrées assurent de nombreuses activités qui répondent aux besoins multiples de la population, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des œuvres sociales. À côté de ces missions inestimables de bienfaisance, nous souhaitons que la vie consacrée au Congo devienne davantage un facteur déterminant pour une évangélisation en profondeur, une source d'inspiration et de

confirmation des valeurs et attitudes chrétiennes au cœur même de la vie sociale, politique, économique et culturelle de notre pays.

I- SIGNIFICATION ET FONDEMENTS DE LA VIE CONSACREE

A/-Signification de la vie consacrée

6- «*La vie consacrée, profondément enracinée dans l'exemple et dans l'enseignement du Christ Seigneur, souligne le Pape Saint Jean Paul II, est un don de Dieu le Père à son Eglise par l'Esprit. Grâce à la profession des conseils évangéliques, les traits caractéristiques de Jésus — chaste, pauvre et obéissant — deviennent «visibles» au milieu du monde de manière exemplaire et permanente et le regard des fidèles est appelé à revenir vers le mystère du Royaume de Dieu, qui agit déjà dans l'histoire, mais qui attend de prendre sa pleine dimension dans les cieux*».

7- Tous ceux qui suivent Jésus Christ aujourd'hui, en abandonnant tout pour lui, nous rappellent les Apôtres qui, répondant à son invitation, renoncèrent à tout. «*Traditionnellement, on parle de la vie religieuse comme d'une apostolica vivendi forma*» (une forme de vie apostolique).

8- Ce don spécial qu'est la vie consacrée, est à comprendre comme une élection, il est gratuit et non pas mérité. Il est donné par Dieu à ceux qu'il choisit librement pour le salut de son peuple.

B/- Fondements scripturaires, magistériels et théologiques

9- La vie consacrée prend donc sa source dans le Christ Jésus, qui est le premier consacré pour le salut du monde, par son Incarnation et par sa mort sur la croix. Cette consécration personnelle de Jésus à son Père commence dès l'Incarnation et se poursuit dans sa vie publique, où Jésus se présente comme «*celui que le Père a consacré et envoyé dans le monde*» (Jn 10, 36).

10- Toutefois, il sied de rappeler que par le baptême, tout chrétien est «*consacré*» au Christ. La consécration n'est donc pas le monopole d'une catégorie de personnes, mais la vocation de tous, ainsi que le souligne la première Lettre de Pierre: «*Mais vous, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, pour proclamer les louanges de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui jadis n'étiez pas un peuple et qui êtes maintenant le Peuple de Dieu, qui n'obteniez pas miséricorde et qui maintenant avez obtenu miséricorde*» (1P 2, 9-10).

11- Voilà pourquoi tous les disciples du Christ, [...] doivent porter témoignage du Christ sur toute la surface de la terre,

et rendre raison, sur toute requête, de l'espérance qui est en eux d'une vie éternelle (cf. 1P 3,15). Par conséquent, il serait convenable de parler de vies consacrées. La première, reçue par le baptême, est celle de tous, appelés à animer les réalités temporelles par l'esprit évangélique. La seconde, qui anticipe les réalités d'en haut par la profession et la pratique des conseils évangéliques (obéissance, pauvreté et chasteté), concerne les personnes consacrées.

12- Pour ce qui est de la vocation à la Vie religieuse comme consécration spécifique, l'Eglise enseigne que le don de la vocation religieuse s'enracine dans la grâce du sacrement de baptême, mais il n'est pas donné à tous les baptisés. «*Répondant à cet appel accompagné par un attrait intérieur, la personne appelée se confie à l'amour de Dieu qui veut l'avoir à son seul service et elle se consacre totalement à lui et à son dessein de salut (cf. Cor 7,32-34).*»

13- C'est ce que le Pape Benoît XVI dans sa lettre apostolique en forme de Motu proprio, Porta Fidei, relève clairement en ces termes: «*Par la foi, des hommes et des femmes ont consacré leur vie au Christ, laissant tout pour vivre (...) l'obéissance, la pauvreté et la chasteté, (...)*».

14- De façon spécifique, le propre de la vie consacrée est de prendre pour base les conseils évangéliques de pauvreté, chasteté et obéissance, à partir desquels s'est développée providentiellement «*une admirable variété de communautés religieuses qui contribuèrent beaucoup à ce que l'Eglise non seulement fût apte à toute bonne œuvre (2Tm 3,17) et prête pour l'exercice de son ministère en vue de l'édification du Corps du Christ (cf. Ep 4,12), mais encore apparût embellie des dons variés de ses enfants comme une épouse parée pour son époux (cf. Ap 21,2) et que par elle fussent manifestées les ressources multiples de la sagesse de Dieu (cf. Ep 3,10)*».

II – VIE CONSACREE ET MISSION AU CONGO

A/- Vie consacrée et défis locaux

15-Comme nous l'avons souligné, la vie consacrée au Congo demeure une réalité très riche. Toutefois, elle reste encore un grand défi, eu égard à un contexte culturel particulier marqué par des interactions complexes entre traditions culturelles locales et conseils évangéliques, entre les exigences de la vie consacrée, d'un côté, et l'idée visiblement antagonique d'une vie réussie en Afrique subsaharienne, de l'autre.

16- En effet, l'appel et l'engagement à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance constituent aux yeux de nombreux Africains de moins en moins un

idéal viable, dans un contexte d'extrême pauvreté et d'obligation culturelle à transmettre et à promouvoir la vie reçue à la naissance. Comment expliquer autrement que les conseils évangéliques intéressent peu de fidèles congolais, surtout masculins, qui peinent manifestement à y voir un projet de vie pour eux-mêmes ou - lorsque c'est le cas - sont mus par des motifs qui sont aux antipodes de la vie consacrée: ascension sociale, abondance, pouvoir, voire domination?

17- Il est donc urgent de formuler une articulation renouvelée des conseils évangéliques susceptible de susciter une attractivité nouvelle pour la vie consacrée en contexte congolais, où l'idéal de vie communautaire, solidaire et partagée est profondément enraciné dans la culture, mais est en même temps remis en cause par les défis de la pauvreté, de l'obligation de fécondité et de l'aspiration à l'accomplissement de soi et des siens, d'une part, et, par les contraintes de l'économie monétaire, du numérique et de la mondanité, d'autre part.

18-Toutefois, l'engagement profond et total au service de Dieu et de l'Eglise dans la vie consacrée n'est pas d'abord une vocation à renoncer aux biens matériels et à la vie familiale; elle est avant tout l'acceptation d'une existence centrée sur le don de soi à Dieu, à la communauté, à l'Eglise et aux autres. Dans le contexte congolais aujourd'hui, cette forme de vie se heurte à de nombreux obstacles sociopolitiques, économiques et culturels, qui influencent fortement l'expérience des personnes consacrées, tant dans leur vie communautaire que dans leur témoignage quotidien.

19-Les jeunes qui frappent à la porte des congrégations religieuses arrivent aussi avec leur histoire. Il appartient donc aux aîné(e)s de leur montrer avec sagesse et patience la voie du don total dans la persévérance. L'enthousiasme des plus jeunes doit être encouragé et accompagné. C'est dans cet espace de rencontre que le discernement et la vie fraternelle par le dialogue les aideront à grandir et à faire de bons choix.

20-Nous avons besoin des vocations pour témoigner du Royaume de Dieu. Aujourd'hui, plus que jamais, nous sentons la nécessité de bâtir une culture de la promotion des vocations. La pastorale des jeunes doit aussi avoir le souci de favoriser les vocations religieuses pour un avenir radieux de la communauté chrétienne et de la société.

21- Avec la mondialisation et le développement exponentiel des technologies de l'information et de la communication, de nombreuses idéologies et théories mettent parfois à mal l'enseignement de l'Eglise et la vocation de certains jeunes à la vie consacrée. Cette situation nous interpelle. L'Eglise

XIX° DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE B

«Qu'est-ce que le salut?»

Textes: *Is 53,10-1; Ps 32; He 4,14-16; Mc 10,42-45*

«*Je ne suis pas venu dans le monde pour être servi mais pour servir*» (cf. Mt 20,28). Pourquoi de nombreux responsables de nos différentes réalités humaines ne prennent pas à leur compte ce principe christique? Le constat est que, lorsque quelqu'un accède à une responsabilité quelconque, il ne cherche d'abord que son intérêt, son prestige, son confort au détriment du bien commun. Certains vont encore plus loin: ils regardent les gens de haut et plein d'orgueil. C'est dans cette catégorie que je classe la demande des deux fils de Zébédée: «*Donne-nous de siéger, l'un à ta droite et l'autre à ta gauche, dans ta gloire*». Leur désir de servir est ambiguë. Il rime avec leur façon de définir le salut, notre façon de concevoir le salut. Souvent, nous nous attendons à une victoire éclatante et imposante, nous voulons «*siéger*». Nous imaginons que le triomphe de Jésus est celui des grands de ce monde. Ceux-ci commandent en maître et font sentir leur pouvoir. Bref, nous avons trop souvent une compréhension étriquée du salut apporté par le Christ. Jésus, lui-même, veut nous aider à saisir ce qu'est son salut. Il fait comprendre aux deux fils de Zébédée, qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils demandent, «*Vous ne savez pas ce que vous demandez*», puis Jésus ajoute: «*Pouvez-vous boire la coupe que je vais boire, être baptisés du baptême dans lequel je vais être plongé*? Cette question est très incisive mais leur réponse est loin des attentes du Seigneur. «*La coupe que je vais boire, vous la boirez; et vous serez baptisés du baptême dans lequel je vais être plongé. Quant à siéger à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi de l'accorder; il y a ceux pour qui cela est préparé*». Avec ces mots, Jésus nous dit tout sur le salut qui s'est réalisé, qui se réalise et se réalisera en lui. Pour Jésus, le salut passe par la souffrance et le sacrifice, par la petitesse d'un Dieu qui compatit à notre faiblesse et a été éprouvé, par le service, le choix de la dernière place et le don de sa vie. Réécoutons encore ces paroles de Jésus: «*Vous le savez: ceux que l'on regarde comme chefs des nations les commandent en maîtres; les grands leur font sentir leur pouvoir. Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi. Celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur. Celui qui veut être parmi vous le premier sera l'esclave de tous: car le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et donner sa vie en rançon pour la multitude*». Ces paroles donnent vraiment sens à ce que disait Mère Teresa de Calcuta: «*Le fruit de la foi est l'amour, le fruit de l'amour est le service et le fruit du service est la paix*» et avec le pape Paul VI nous pouvons ajouter: «*Le développement est le nouveau nom de la paix*» (Populorum progressio, 76).

Avec Jésus, nous sommes invités, ce dimanche, à relever le défi des injustices, de la guerre, du complexe de supériorité ou d'infériorité, de l'exploitation des plus faibles, des abus du pouvoir et des maltraitements des peuples ou des communautés... Nous le savons tous, les biens de la terre appartiennent à tous les hommes créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. Inutile de se donner une bonne conscience quand on fait volontairement souffrir les autres, quand on est insensible à la misère d'autrui. Oui, parmi nous, il y a trop de dictature, d'insensibilité, d'inhumanité, d'égoïsme, de haine, de jalousie, de mensonge, de la mauvaise volonté... Franchement, il nous faut tous prendre le chemin de la conversion, du service et de la charité.

Avec saint François d'Assise, prions ensemble: «*Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix, là où est la haine, que je mette l'amour; là où est l'offense, que je mette le pardon; là où est la discorde, que je mette l'union; là où est l'erreur, que je mette la vérité; là où est le doute, que je mette la foi; là où est le désespoir, que je mette l'espérance; là où sont les ténèbres, que je mette la lumière; là où est la tristesse, que je mette la joie. Ô Seigneur, que je ne cherche pas tant à être consolé qu'à consoler, à être compris qu'à comprendre, à être aimé qu'à aimer. Car c'est en donnant qu'on reçoit, c'est en s'oubliant qu'on se retrouve, c'est en pardonnant qu'on est pardonné, c'est en mourant qu'on ressuscite à l'éternelle vie*».

Seigneur, redis-nous encore que «*Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait*» (Mt 25,40).

Prions les uns pour les autres!

Abbé Serge BABINGUI
Diocèse de Nantes (France)

doit aider les jeunes à prendre en main leur responsabilité et à s'engager comme chrétiens, témoins du Christ ressuscité.
B/- Vie consacrée et défis du monde moderne

22- Nous devons faire mieux dans ce monde en mutation. Autrement dit, il nous faut laisser resplendir la force renovatrice de l'espérance, en affrontant les défis de l'heure à la lumière de l'Evangile. En effet, les mondanités actuelles doivent trouver dans la vie consacrée le lieu de leur dé-

route. La vie consacrée doit être le repoussement du vieillissement charismatique et spirituel que dénonce le Pape François, la décrivant comme une sorte de connaissance qui réduit la vie consacrée à une coquille où se renferme une Sequela Christi (suite du Christ) sans renonciation, une prière sans rencontre, une vie fraternelle sans communion, une obéissance sans confiance et une charité sans transcendance.

La suite aux prochains numéros

EDUCATION

Le PAM offre 25 cantines scolaires au ministère de l'Enseignement préscolaire

Le Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo a rétrocédé 25 cantines scolaires au ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA) le 10 Octobre 2024 à Brazzaville. La cérémonie de rétrocession a été placée sous le patronage de Jean Luc Mouthou, ministre en charge de l'Enseignement préscolaire, en présence de Gon Myers, représentant et directeur pays du PAM, et de Eugene Young, ambassadeur des USA au Congo, partenaire financier.



Gon Myers et Jean Luc Mouthou

Le représentant et directeur pays du PAM a indiqué que pour l'année scolaire 2024-2025, son organisation, à travers ses diverses modalités de soutien, couvre 530 écoles réparties dans huit départements du pays: la Likouala, la Sangha, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, les Plateaux, le Pool, la Bouenza et la Lékoumou. Cela inclut 375 écoles bénéficiant d'une assistance de vivre en nature et 155 écoles bénéficiant des achats de production locale, Home-grown school feeding (HGSF). «Tous ces efforts permettent de nourrir environ 28% des écoles dans le pays et contribuent à un meilleur taux de scolarisation, qui est passé de 76,98% en 2022 à 83,65% en 2023 dans les écoles soutenues par le PAM. Aussi, le taux de rétention des élèves a atteint 96,61 %, témoignant de l'impact significatif des cantines scolaires sur la fréquentation et les résultats d'apprentissage. Les cantines ne se limitent pas à nourrir seulement les enfants. Elles soutiennent également l'économie locale et les petits producteurs, tout en renforçant les chaînes de valeur liées à des produits sains et à des systèmes alimentaires durables», a-t-il dit.

La rétrocession, a poursuivi Gon Myers, ne marque pas la fin du part-



Après la cérémonie de rétrocession

nariat. «Le PAM restera un allié indéfectible du Gouvernement congolais pour réaliser un jour la vision d'un programme national d'alimentation scolaire géré et administré entièrement par le Gouvernement et le peuple de la République du Congo», a-t-il affirmé.

Pour sa part, Eugene Young a souligné que le programme cantines scolaires, financé en grande partie par les Etats-Unis et mis en œuvre par le PAM, nourrit plus de 170 enfants dans 452 écoles au Congo, chaque jour pendant la période scolaire. Cela représente plus de trente et un million de repas par an. «Le programme cantines scolaires est une opportunité pour les USA de soutenir le développement du capital humain et l'éducation des enfants issus de familles défavorisées. Depuis 2024, les USA ont fait don de plus de 98 millions de dollars à la République du Congo pour soutenir ce programme. Plus récemment, en 2021, les contribuables américains ont fait don de 25 millions de dollars pour poursuivre ce programme», a-t-il précisé.

De son côté, le ministre a rappelé que la mise en place en 2016 de la politique de l'alimentation scolaire matérialisée par le décret du 30 décembre 2019, porte approbation de l'alimentation scolaire au Congo. Ces cantines scolaires, a-t-il déclaré, ont considérablement amélioré de façon significative, les indicateurs éducatifs, en termes d'assiduité des apprenants, du taux de rendement et de la diminution du taux d'abandon de ces derniers ainsi qu'une meilleure concentration des enfants sur les bancs de l'école. «En offrant un repas quotidien aux élèves, ces cantines scolaires ont permis de répondre à un double besoin: celui de nourrir nos enfants et celui de soutenir leur éducation. La faim ne devrait jamais être un obstacle à l'apprentissage et le PAM a contribué et continue à lever cet obstacle pour autant de jeunes apprenants», a dit Jean Luc Mouthou.

Le ministre, a aussi, exprimé sa reconnaissance aux équipes sur le terrain-enseignants, cuisiniers, parents et responsables des cantines qui travaillent sans relâche pour faire de ce programme un succès. A l'issue de la cérémonie, un memorandum d'Entente a été signé entre le PAM et le MEPPSA.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FOIRE AUX PLANTS

Permettre aux citoyens de se fournir en plants de qualité

La foire aux plants a ouvert officiellement le 11 octobre 2024 à Brazzaville, sa 8^e édition dédiée à la jeunesse dans l'enceinte du ministère de l'Economie forestière, sous le thème: «**Foire aux plants, 8^e édition: Verdir toute la nation avec la jeunesse**». Ce marché aux plants et aux produits forestiers non ligneux, qui se tiendra jusqu'au 30 novembre 2024, a été lancé par Pierre Taty, directeur de cabinet de la ministre de l'Economie forestière en présence des cadres de ce département ministériel et les représentants de quelques ministères sectoriels ainsi que des représentations diplomatiques accrédités au Congo.

La foire aux plants expose une diversité d'espèces végétales. Elle présente de fruit du travail de la créativité des producteurs locaux, les pépiniéristes nationaux. A travers ce marché aux plants, les citoyens peuvent se procurer des plans de qualité. L'organisation de ce marché a été initiée depuis huit ans par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière pour que cette foire se tienne régulièrement.

Le Dr ingénieur François Mankessi, coordonnateur du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), superviseur de la foire aux plants, a présenté la portée et l'importance de cette exposition aux plants. «La foire aux plants est un véritable festival des couleurs et de senteur. Les stands exposent une diversité incroyable d'espèces végétales, dont

les herbes aromatiques. Les plants exposés, est un travail acharné de nos producteurs qu'on doit remercier pour leur expertise et leurs efforts à la sauvegarde et l'enrichissement de nos espèces végétales. Grâce à eux, nous pouvons affirmer sans ambiguïté que l'expérience est encourageante. Les Congolais peuvent dorénavant se procurer un plant de qualité en un lieu sûr», a-t-il dit.

Le site de Brazzaville va recevoir 221.848 plants d'une grande diversité spécifique. Les plants fruitiers représentent 74, 87 %, les forestiers 15,67 %, les ornementaux 5,74 %, les médicinaux 2,43 %, les potagers 0,69 %, et les aromatiques 0,61 %.

«Cette 8^e édition regroupe pour Brazzaville 28 exposants venus de différents coins, chacun portant un éventail unique de plants allant des espèces locales aux espèces



Pendant la visite des stands aux plants par les officiels

exotiques. La diversité floristique de cette foire est composée de 36 espèces fruitières, 17 espèces forestières, 17 espèces ornementales, 6 espèces aromatiques, 4 espèces médicinales et 3 espèces potagères. D'autres produits sont aussi présents à cette foire, dont les produits forestiers non ligneux tels que le miel, les huiles essentielles et les produits issus de la transformation comme le biscuit au gingembre, le biscuit de moringa, les graines de sésame et bien d'autres. On trouve aussi à ce marché des biofertilisants et des bio pesticides. La foire se déroule aussi à Pointe-Noire, à Dolisie, et à Oyo. A cette foire, il y aura également la formation des

pépiniéristes en tant qu'artisans producteurs», a ajouté le coordonnateur du PRONAR.

Ouvrant la foire aux plants, Pierre Taty a lancé un appel à la jeunesse sur la nécessité de soutenir la décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement. «Il revient donc à la jeunesse de saisir cette opportunité pour s'organiser et se mobiliser, en vue de participer au processus de développement d'un Congo Vert, partant, à la conjuration de la menace climatique en vue de la survie de l'humanité. Après huit ans de mise en œuvre, la foire aux plants a atteint sa maturité», a-t-il indiqué.

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT

Lydia Mikolo sollicite l'appui des partenaires pour le projet «Un Jeune, une Entreprise»

La ministre des Petites, moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, a lancé un vibrant appel aux partenaires, aux acteurs privés, aux banques, pour s'approprier le projet «Un Jeune, une Entreprise» et apporter leur soutien multiforme nécessaire pour sa réussite. C'était au cours d'un déjeuner de présentation des activités d'appui aux jeunes appuyé par un plaidoyer, le 9 octobre 2024 à Brazzaville. En présence d'Adama Dian Barry, représentante résidente du PNUD au Congo, et d'autres partenaires.



Photo de famille après la présentation du projet «Un Jeune, une Entreprise»

C'est dans le cadre de l'année 2024, consacrée à la jeunesse par le Président de la République du Congo, que le ministère des PME et de l'artisanat a élaboré le projet «Un Jeune, une Entreprise». Ce projet, a indiqué Jacqueline Lydia Mikolo, a pour objectif de contribuer à l'insertion socio-professionnelle des jeunes par l'entrepreneuriat et il est mis en œuvre avec l'appui du ministère de la Jeunesse. Ce projet a été approuvé par le Gouvernement et fait partie des projets retenus dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du Plan national de développement (PND). «Il bénéficie du soutien indéfectible du PNUD. Ce soutien s'est matérialisé par la signature le 2 septembre 2024 d'un accord de financement entre notre ministère et le PNUD. De cet accord, a un accord technique entre l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE) et le PNUD qui a versé 75 millions de FCFA et 70 millions qui ont été transférés dans les comptes de l'ACPCE», a-t-elle précisé.

La ministre des PME a remercié la représentante résidente du PNUD pour son accompagnement et lui a demandé de mobiliser d'autres partenaires pour qu'ils se joignent à cette initiative.

Depuis son lancement, le projet «Un Jeune, une Entreprise» rencontre des difficultés pour le volet sensibilisation et communication y compris le volet technique, a poursuivi Jacqueline Lydia Mikolo. «Les statistiques depuis le lancement signalent un peu plus de 600 dossiers reçus des jeunes qui se sont enregistrés au niveau de l'ACPCE. Ces enregistrements rencontrent énormément des problèmes, car en dépit de nos efforts, nous avons la ressource pour la création, mais nous rencontrons les difficultés. Nous espérons avoir du matériel pour un meilleur déploiement des équipes sur l'ensemble du territoire national», a-t-elle confié.

La représentante résidente du PNUD au Congo a déclaré que le projet «Un Jeune, une Entreprise» est un outil puissant qui permet à

TRANSPORTS

Fini l'examen du permis de conduire sur papier!

La Direction générale des transports terrestres (DGTT) a relancé l'examen de permis de conduire de catégorie B sur toute l'étendue du territoire national, suspendu depuis janvier de cette année. Au total, 255 candidats venus de plusieurs auto-écoles à travers le pays ont affronté les épreuves théoriques et pratiques, du 10 au 11 octobre 2024. La session spéciale a été lancée par Mopaya Atali, directeur général des transports terrestres.



Mopaya Atali lançant l'examen de permis de conduire

«Nous avons suspendu des examens de permis de conduire parce que nous avons mis en place des réformes qui nous ont conduit aujourd'hui à reprendre ces examens. Le permis de conduire hier était décrié par plusieurs structures. Nous avons pensé redorer le blason de ce permis. Au Congo normalement, il ne devrait plus avoir des candidats libres; les candidats sont ceux qui sont inscrits dans les auto-écoles et leurs dossiers sont transmis à la DGTT ou à la direction départementale pour concourir», a expliqué Mopaya Atali.

La session spéciale marque la fin de l'examen de permis papier. Dorénavant, le permis de conduire se fera de manière digitale. Le candidat aura des questions sur une machine.

Le directeur général des transports terrestres a encouragé les candidats à bien travailler pour réussir leur examen. «Je vous encourage à bien travailler, à mettre le sérieux dans cet examen. Vous avez constaté que depuis janvier, nous avons suspendu les examens de permis de conduire parce qu'il y avait beaucoup de légèreté. Vous êtes des candidats de l'examen nouvelle formule, mais aussi les derniers candidats de l'examen sur papier», a-t-il confié.

A.NK-K

l'Etat et à ses partenaires, de subventionner la création d'entreprises des jeunes, tout en les coachant avec divers services permettant leur positionnement de choix sur le marché.

Adama Dian Barry a félicité la ministre des PME pour son engagement à accélérer l'entrepreneuriat au Congo.

A l'issue de la présentation, la délégation a visité les stands des jeunes ayant bénéficié du soutien du PNUD.

Exaucé Nkaya Ramatou, lauréate du projet d'accélération des innovations ou technologies environnementales a pour projet Aqua Smart, un projet de production des systèmes aquaponies intelligents avec production d'énergie verte. Au sein de sa structure, elle a développé les projets glucomètre, le kéba na gaz (système de mise en alerte au gaz butane) qui sollicite des fonds pour une production industrielle.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ETABLISSEMENTS AFRICA DISTRIBUTION
Adresse: Centre-ville vers l'école J.F TCHICAYA Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2022-A10-00428

INSERTION LEGALE CESSATION DEFINITIVE DE L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE AFRICA DISTRIBUTION

L'entreprise dénommée **AFRICA DISTRIBUTION**, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2022-A10-00428**, a été radiée sous la formalité n°**CG-PNR-01-2024-R-01152** en date du **27 septembre 2024**, après cessation définitive d'activité.

Pour avis

INSERTION LEGALE

SOCIETE K'EDGE CONSULT SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE, SOCIETE EN LIQUIDATION

La société **K'EDGE CONSULT S.A.R.L.U**, en sigle **K.C. SARLU**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.000.000 F. CFA, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, Bd Général De Gaulle, quartier Saint-Pierre, immatriculé au RCCM sous le numéro **RCCM CG/PNR/16 B 909**, A décidé,
Suivant délibération extraordinaire de son associé unique, la dissolution anticipée, de manière amiable, de la société.
A cet effet, Monsieur **KOLYARDO Calixte Jean Léandre** est désigné Liquidateur de la société.
En conséquence, les dispositions prévues par l'acte uniforme portant sur le droit des sociétés commerciales et GIE et notamment les articles **201, 206, 207** et suivants seront applicables, à compter de cette publication.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE NEPA INDUSTRIES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 24 Juillet 2024, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 03 Septembre 2024, sous le folio 162/2 N°1207, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: NEPA INDUSTRIES;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;
Siège social: Tchiali, vers la Gendarmerie, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Commerce de gros de machines, d'équipements et

fournitures (Prestation de services, fournitures de matériels industriels);
- Activités liées aux ressources humaines (disposition du personnel);
- Réparation de machines et d'équipements professionnels (maintenance et travaux);
- Transport par conduites (Logistique et Transport);
- Commerce de détail en magasin spécialisé d'autres produits (vente de gaz butane);
- Fabrication et vente d'aliments de bétail.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM; **Gérant:** Monsieur **Alliance BOUNGOU MVOUTOU**;
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00181.

Pour insertion légale Maître
Léole Marcelle KOMBO -

IN MEMORIAM

20 OCTOBRE 2009- 20 OCTOBRE 2024

Le temps qui passe ne peut effacer le souvenir et la douleur de la disparition d'une fille unique de ton genre: Mesange Léocadie BISSOUE KOUATILA "AMINA".

Quinze ans après, ton esprit demeure toujours parmi nous. Tu étais tout pour nous, ta présence remplissait notre vie. En ce triste anniversaire, maman Joséphine Mfoumou, agent de l'Economat diocésain de l'Archidiocèse de Brazzaville, mesdames Marcelline Bouho, Gelle Angélique Kizi, Albertine Ngamepeka et toute la famille Bissoue, invitent tous ceux qui l'ont connue et aimée d'être en union de prière avec eux, pour demander au Tout Puissant de lui accorder le repos éternel. Tout en sollicitant la miséricorde du Seigneur notre Dieu, que son âme repose en paix!

Des messes seront dites en sa mémoire ce dimanche 20 octobre 2024, à 8h30 en l'église Saint-Louis Marie Grignon de Montfort de Mikalou; à 10h30 en l'église Notre Dame des Victoires de Ouenzé et en la Cathédrale Sacré Cœur de Brazzaville. Ton souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs.

Ya Amina, nous ne t'oublierons jamais.



MINISTRE DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION
CABINET
UNITE DE COORDINATION
DES PROGRAMMES
ET PROJETS
DIRECTION DU
PROGRAMME NATIONAL
DE LUTTE CONTRE
LA TUBERCULOSE



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AON N°001/PNLT/2024

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'année 2024 du projet d'appui au renforcement de la riposte nationale au VIH et à la Tuberculose en République du Congo financé par le Fonds Mondial, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des services et des kits de formation repartis en (03) lots.

Les lots faisant l'objet du présent AON sont:

LOT 1	Location salle, pause-café et déjeuner (30 personnes au maximum) dans le département de Brazzaville.
LOT 2	Location salle, pause-café et déjeuner (30 personnes au maximum) dans les 12 départements.
LOT 3	Fourniture des kits de formation des participants pendant les ateliers ou réunions (Blocs notes, stylos, crayons, etc ...)

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de chance aux personnes morales régulièrement installées au Congo et en règle avec l'administration fiscale. Les soumissionnaires devront fournir les documents ci-après:

- RCCM
- Attestation immatriculation et quitus CNSS
- NIU
- Patente année en cours
- SCIET et SCIEN
- Dossier fiscal

Les soumissionnaires éligibles peuvent obtenir les informations supplémentaires à la Direction du Programme National de Lutte contre la Tuberculose du lundi au vendredi durant les heures de bureau de 8h00 à 14h00.

Les soumissions doivent être remises à l'adresse indiquée dessous au plus tard à la date du **25 octobre 2024 à 14h00**. La remise des soumissions par voie électronique ne sera pas permise. Toute soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Dans l'enceinte des Grandes endémies, sise au boulevard Denis Sassou NGUESSO, Tél: **06 669 42 75**.

Fait à Brazzaville, le 10/10/2024

Directeur du Programme National

de Lutte contre la Tuberculose

Pr Ag Franck Hardain OKEMBA-OKOMBI

REMERCIEMENTS

Equateur Denis NGUIMBI, collaborateur à La Semaine Africaine, champion du Congo de karaté style shotokan des années 80, et la famille remercient sincèrement les amis et connaissances, et particulièrement le vénérable Julien Mounoi Matété, l'inspectrice sectorielle des sports et de l'éducation physique de Dolisie II au Niari, la famille Mikambala, du district de Kimongo, du soutien multiforme apporté à leur égard lors du décès inopiné de leur frère Jacques MVOUENDE «Demvoué la République», chef de division ONSSU, survenu le 23 septembre 2024 à Dolisie. L'enterrement a eu lieu le jeudi 3 octobre 2024, au cimetière public Moulende.

Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude.
Dieu a donné, Dieu a repris. Que son âme repose en paix!



Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA, Notaire
Immeuble **GORDON SERVICES**, 2ème étage, avenue des 3 Martyrs
Moungali, Brazzaville, République du Congo
Tél. : (242) 05.549.93.06106.678.17.86 1 E-mail: rockmodeste@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

QHSL INVESTMENT CONGO LTD

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 14, rue Enyelle, arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville, République du Congo
RCCM: CG.BZV.01-2024.B13-00354

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires du 08 août 2024, dûment enregistré à Brazzaville Talangai, le 20 août 2024, l'associé unique de la société **QHSL INVESTMENT CONGO LTD**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, immatriculée au registre de commerce et du crédit immobilier sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00354**, a décidé de la dissolution anticipée de la société pour défaut de fonctionnement.
En conséquence de cette dissolution, le patrimoine

de la société **QHSL INVESTMENT CONGO LTD** est transmis à l'associé unique.
Dépôt légal a été effectué le 21 août 2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro **CGBZV-01-2024-D-00698**



TELEPHONIE MOBILE

Airtel Congo, victime d'une désinformation

Honorant de façon constante son engagement à innover et à répondre aux attentes de ses utilisateurs, Airtel Congo a lancé, il y a peu, des offres Internet illimitées pour routeurs. Elles sont disponibles à partir de 25.000 FCFA pour 500GB, avec une validité de 30 jours.

Mais quelques heures après le lancement, la société de téléphonie mobile est victime d'une désinformation, un fake news, dans l'intention probablement malsaine de changer les attitudes et comportements des abonnés Airtel Congo. Il s'agit d'une information erronée publiée dans des réseaux sociaux au sujet d'une prétendue modification de ses offres Internet.

Estimant que tout ce qui est exagéré est insignifiant, Airtel Congo tient à rassurer tous ses abonnés qu'il n'y a rien de tel. Ses forfaits incluant ceux de 25.000 F.Cfa, 35.000 F.Cfa, 50.000 F.Cfa et 104.000 F.Cfa demeure inchangés.

«Nos clients, affirment les responsables d'Airtel Congo, bénéficient de deux options pour la gestion de la consommation des données Internet :

- utiliser l'intégralité du volume de données sur une période de 30 jours ;
- recevoir un volume quotidien des données afin de mieux contrôler leur usage et éviter



l'épuisement rapide du forfait.»

Nos offres, poursuivent-ils, ont été soigneusement conçues pour répondre aux besoins variés de notre clientèle, tout en offrant une flexibilité maximale. De plus, la qualité de notre service Internet, confirmée par une récente enquête de satisfaction menée par le régulateur, reste inégalée. Des propos qui refoulent plus profondément dans les ténèbres de mensonges ces fausses allégations (Voir encadré). Aussi est-il sage de poser en principe qu'une idée partout répandue a toutes les chances d'être fausse, tandis qu'un fait ignoré de tous est probablement important. Car les sociétés comme les individus, ne retiennent de la réalité que ce qui les flatte et ne pensent jamais que ce qu'elles ont envie de penser. Chacune ayant ses mensonges.

Airtel Congo est donc fière d'être le seul opérateur a proposé un volume aussi compétitif à ce prix. Aussi encourage-t-elle ses clients ou abonnés à découvrir ses offres, en composant le *121*4# ou via My Airtel APP, une application rapide facile et simple à télécharger; on y accède en un clic à toutes les informations tarifaires inhérentes aux différents services ou prestations que propose Airtel Congo à tous ses abonnés.

Airtel Congo, notre priorité demeure votre satisfaction.

ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1er étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone (242) 06 632 40 06/E-mail: andrenaveck9@gmail.com.

Aux termes d'une décision collective extraordinaire prise par devant Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire, en date du cinq septembre deux mil vingt-quatre, enregistré à Pointe-Noire, Tié-Tié **Folio 180/5 n° 4154**

L'Associé unique de la Société «**SEA HORSE SHIPPING**», Société A responsabilité limitée au Capital de FRANCS CFA 5.000.000, ayant son siège social à Pointe-Noire, Immeuble ALHAMBRA, 2^{ème} étage, Rond-point Camp 31 juillet, inscrit au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2007-B13-00905**,

A décidé de prononcer la dissolution, par anticipation, de la Société ci-dessus à compter du cinq septembre deux vingt-quatre.

En conséquence de quoi, l'article 5 des statuts a été modifié comme :

«La durée de la société qui était primitivement fixée à quatre-vingt-dix-neuf années «consécutives, à dater du vingt-sept juillet deux mil dix-sept, a été réduite par «l'Assemblée générale en date du cinq septembre deux mil vingt-quatre à dix-sept «ans et expirera ainsi le vingt-neuf décembre deux mil vingt-quatre».

Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier en date du trente septembre deux mil vingt-quatre sous le numéro **RCCM CG-PNR 01-2024- M-04505**.

Pour avis,

Le Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
4 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 53937 46105 736 6464 République du Congo

INSERTION LEGALE

«**ENI NATURAL ENERGIES CONGO** » SAU
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Au Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)
Siège social : Siège du Port Autonome de Pointe-Noire, sis Boulevard de Loango
Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2024-B15-00012

Il ressort d'un acte sous seing privé reçu au rang des minutes de la Notaire Soussignée, le 30 août 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 27 septembre 2024, sous folio 181/23 n° 2507 ; la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME: Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration (SAU)

OBJET: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo, l'exercice direct et / ou indirect, par le biais de participations dans des sociétés ou autres formes juridiques d'entités, et éventuellement à l'étranger, d'activités dans les secteurs :
- de la recherche, de l'expérimentation, du développement et de la gestion de projets relatifs à la valorisation des filières agro-énergétiques (agro-bioénergies) ;
- des Solutions Basées sur la Nature et la Technologie pour le changement climatique ; - de captage, d'utilisation, de transport, de stockage et de valorisation du CO2.
Et de manière générale toutes opérations ou activités économiques (industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières) à titre expérimental, accessoire ou complémentaire, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCCM

APPORTS EN NUMERAIRE : Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement du Capital social reçue par la Notaire soussignée, il a été fait apport à la société en numéraire par l'actionnaire unique, de la somme de Francs CFA: **Dix Millions (10 000 000)**, constituant le capital, divisé en Mille (1000) actions de **Dix Mille (10 000) Francs CFA** chacune souscrites et intégralement libérées.

ADMINISTRATION :

La société est dirigée par un Conseil d'Administration, pour une durée de deux (2) ans et composé de :

- Monsieur **AGGORGERI Nicolo**, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur **BARBERI Andrea**, Directeur Général ;
- Monsieur **CHACON ESTRELLA Oswaldo Ivan**, Administrateur

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Est nommée, pour une durée de 2 ans :
- La société «**PRICEWATERHOUSECOOPERS CONGO** » SA, Commissaire aux comptes titulaire
RCCM : CG-PNR-01-2024-B15-00012

Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 04 octobre 2024

Fait à Pointe-Noire, le 14 octobre 2024

Pour avis et mention
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

CAMES

Dix-sept Congolais en lice au concours d'agrégation en médecine

Le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) a lancé officiellement, le 10 octobre 2024 en Guinée Conakry, le 22^e concours d'agrégation en médecine humaine, odonto stomatologie, médecine vétérinaire et production animale. Le Congo, ayant présenté dix-sept candidats, a suivi en distanciel l'événement. C'était au Centre national de référence de la drépanocytose "Antoinette Sassou Nguesso", à Brazzaville, sous les auspices du Pr Gontran Ondzotto, président de l'université Marien Ngouabi, assisté des Prs agrégés Irénée Blaise Atipo Ibara, doyen de la Faculté des Sciences de la santé de cette université, et Alexis Elira Dokékias, directeur du centre, tous membres de la commission institutionnelle de ce concours.

C'est parti pour cette édition! Elle se déroule en trois phases: la première concerne les épreuves de "titres et travaux" qui se déroulent à distance depuis le 10 et prendront fin le 24 octobre. Puis interviendront la deuxième et la troisième phases axées sur les épreuves en présentiel en Guinée Conakry. Il s'agira de l'épreuve de la leçon et l'épreuve pratique qui vont se faire du 4 au 15 novembre.

Ces candidats sont des enseignants d'université qui, jusqu'alors, ont le grade de maître-assistant, a expliqué le Pr Elira Dokékias, s'exprimant au nom du président de l'université Marien Ngouabi.

Il a également énuméré les critères de sélection à ce concours. «Nous avons



Vue des candidats au concours à Brazzaville

présenté dix-sept candidats qui ont été préparés ici. Les critères de sélection sont



Le Pr Gontran Ondzotto

universitaires, académiques et sont régis par les textes du CAMES. Pour être candi-

dat au concours d'agrégation comme assistant, il faut avoir été recruté à l'université, avoir une ancienneté dans le grade de plus de cinq ans et avoir été au moins maître-assistant toujours dans le cadre du CAMES à deux ans révolus. En qualité de membres de la commission institutionnelle de ce 22^e concours, nous avons préparé les candidats pour pouvoir affronter les épreuves. Nous avons commencé à les préparer quand nous avons été nommés en mars de cette année, et la préparation a été clôturée le 5 octobre», a fait savoir le Pr Elira Dokékias qui, a, par ailleurs, souligné que chaque étape du concours est éliminatoire.

A noter que le Congo a abrité pour la quatrième fois le concours d'agrégation en médecine. En 2020, il l'a abrité sur le plan complet, c'est-à-dire dans toutes les trois épreuves. En 2016, il l'a également accueilli. Pour la première fois, il s'est déroulé autour des années 1980, a dit le Pr E. Dokékias.

Germaine NGALA

CONSEILS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Façonner un avenir durable pour l'Afrique

En marge de l'assemblée générale ordinaire de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA), une conférence internationale sur les enjeux environnementaux et le développement durable en Afrique, s'est tenue à Brazzaville le 9 octobre 2024. Elle a rassemblé les membres de l'UCESA et autres institutions venues de différents continents. Cette rencontre a été placée sous l'égide de Mme Emilienne Raoul, présidente du Conseil économique, social et environnemental du Congo (CESE), en présence du président de l'UCESA, le Marocain Ahmed Reda Chami.

L'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA) pionnière dans l'élaboration d'une diplomatie climatique concertée, permettant à l'Afrique de faire valoir sa voix sur la scène internationale promeut activement l'implication de la société civile africaine dans la formulation de solutions pour une transition environnementale juste, transformant ainsi la crise climatique en une véritable opportunité de développement, conforme aux aspirations des populations. C'est dans cette perspective que l'UCESA, en partenariat avec la fondation Meri a organisé la conférence sur "l'environnement et le développement durable en Afrique". La conférence a eu pour objectif de renforcer les capacités des acteurs africains en matière de gouvernance environnementale et de développement durable. Trois axes thématiques ont constitué le fond de celle-ci: la mobilité urbaine durable; la gouvernance de l'eau et la gouvernance régionale des ressources naturelles.

Les systèmes de mobilité urbaine aident à renforcer l'intégration régionale et améliorer l'accès aux services essentiels. Toutefois, l'expansion de ces

infrastructures doit être accompagnée d'une réflexion approfondie sur leur durabilité, afin de limiter leur empreinte écologique tout en garantissant une accessibilité universelle. Bien que les pays africains ne soient responsables que de 3,8% des émissions mondiales de CO₂, près d'un tiers des émissions sur le continent proviennent du secteur des transports. A cela s'ajoute la croissance rapide de la population urbaine, qui représente 21% de la population urbaine mondiale d'ici 2050. Il devient dès lors impératif que les gouvernements africains mettent en place des solutions de mobilité urbaine partagée, en renforçant les capacités institutionnelles et en promouvant des modèles durables.

S'agissant de la gouvernance de l'eau, en Afrique, près de 400 millions de personnes sont privées d'un accès à une eau potable de qualité. Ce défi requiert une gouvernance rigoureuse, capable de garantir la sécurité hydrique des populations, tout en assurant une gestion durable et équilibrée des écosystèmes aquatiques. C'est à ce titre que la conférence a mis en exergue les meilleures pratiques en matière de gouvernance de l'eau, en mettant en accent sur les approches



Une vue de l'assistance à la conférence internationale sur l'environnement

participatives qui engagent les parties prenantes.

Les ressources naturelles africaines, en particulier les écosystèmes marins et côtiers, sont gravement menacées par la surexploitation, la dégradation des habitats et la pollution. Afin de trouver des solutions à ces menaces, les participants ont échangé sur les mécanismes de gouvernance régionale efficaces, particulièrement sur la gestion des aires marines protégées ainsi que sur la coopération transfrontalière.

Une fine, des initiatives de création de réseaux régionaux d'aires protégées et la gestion intégrée des zones côtières ont été mises en lumière. «A travers cette conférence, nous avons voulu avancer en tenant compte des besoins réels des citoyens au niveau de la définition des programmes et de leur mise en œuvre», a dit Moncef Ziani, rapporteur du Groupe de travail de l'UCESA.

Esperancia
MBOSSA OKANDZE

POINTE-NOIRE

Ouverture d'une maison sénior

Pour mieux prendre en charge les personnes âgées, l'Association d'aide et de soins à domicile pour personnes âgées du Congo (AASDPAC) a construit une maison sénior à Ngoyo, dans le 6^e arrondissement de Pointe-Noire. Elle a été inaugurée le 5 octobre 2024 par le président de cette association, Auguste Loko, en présence des autorités civilo-militaires de la localité.

Créée le 31 juillet 2009 à Pointe-Noire avec pour slogan "Tout en un chez vous", l'AASDPAC est une association congolaise à but non lucratif qui oriente ses activités vers le social.

Le président de l'association a remercié les membres de l'association pour la détermination et le travail acharné qui ont permis de transformer cette vision en réalité. «Car les personnes âgées pourront désormais vivre

JOURNEE MONDIALE DE LA POSTE

Deux plateformes E-commerce "Shopiposte" et Fintech "Postmobile" pour redorer le blason de la poste

La Journée mondiale de la Poste a été célébrée le 9 octobre 2024 sous le thème: «150 ans d'engagement pour la communication et le développement des peuples à travers le monde». A Brazzaville, la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO) en collaboration avec Pay rem group inc a lancé des plateformes E-commerce "Shopiposte" et Fintech "Postmobile".



Les responsables de la Poste et les partenaires

Ces plateformes sont un espace de ventes, achats et marketing digital qui favorisent les échanges locaux. Elles ont été présentées au public. La directrice générale de la SOPECO, Ludovique Mbossa Mabwere, a souligné l'importance de l'appui des partenaires financiers. Leur soutien est crucial pour «nous permettre de moderniser nos infrastructures et améliorer la qualité de nos services. Il en est de notre nouveau partenaire stratégique Pay Rem group inc, avec qui nous avons conçu des nouvelles plateformes e-commerce, type marketplace, Shopiposte et de produits financiers digitaux, Postmobile», a-t-elle dit.

Le fruit de ce partenariat, a poursuivi la directrice générale de la SOPECO, mettra à la disposition des utilisateurs des outils comme une plateforme de type social network; une application de portefeuille électronique et une large gamme des produits financiers digitaux; un call center; une autonomisation de la chaîne de logistique et des espaces de stockage pour les e-commerçants dont les infrastructures ne répondraient pas.

Ludovique Mbossa Mabwere est consciente que sa structure rencontre un certain nombre de défis. «Nous voulons et nous devons tirer profit du digital dans le cadre de notre restructuration et de notre redynamisation, à la faveur des réformes engagées par le ministre des Postes. Il s'agit pour nous, d'opérer un repositionnement stratégique par la proposition de services nouveaux et innovants aux clients, l'établissement de cadres de collaboration avec des grands comptes nationaux ainsi que des partenaires externes», a-t-elle affirmé.

La SOPECO s'appuie sur quatre axes stratégiques: la modernisation des infrastructures, les services numériques, l'accessibilité et la gestion des talents ainsi que la sensibilisation.

Le président directeur général de Pay rem group inc, une société américaine, André Vincent Bouassa a présenté sa structure et s'est dit satisfait d'accompagner la SOPECO. «Nous avons décidé d'accompagner la SOPECO à changer son histoire. Nous ne pouvons pas le faire sans la participation et les encouragements du Gouvernement, sans la participation même de nos futurs compétiteurs qui doivent également être nos partenaires. Nous sommes très contents d'être les partenaires de la poste et nous ferons tout ce qui est possible avec les autres partenaires, pour changer l'histoire de cette structure», a-t-il indiqué.

Le PDG de Pay rem group inc a confié que dès la première année, 1500 emplois seront créés au Congo. «Les plateformes e-commerce et d'autres services financiers, offrent une multitude d'opportunités de travail soit au niveau des jeunes, des personnes beaucoup plus âgées. Notre première ressource sera les employés de la poste aujourd'hui, mais également améliorer l'image de cette structure qui est devenue une risée pour tout un chacun», a dit André Vincent Bouassa.

A. N'K-K

dignement, entourées de soins attentifs et de camaraderie".

La maison sénior permettra aux personnes âgées d'avoir un cadre idéal de vie et favorisera leur bien-être, tout en répondant à leurs besoins médicaux.

privatives, une salle à manger collective, des sanitaires, une buanderie, une cuisine. Et à l'étage: quatre chambres équipées chacune d'un lit médicalisé, d'un espace culturel. Pour rappel, le projet a démarré en



Coupe du ruban symbolique donnant lieu d'ouverture de l'hospice

La résidence sénior de Ngoyo est bâtie sur une superficie de 500m² comprenant un rez-de-chaussée composé d'une salle de réception, une salle de visiteurs, un grand salon de réception, deux tables à manger

2012, et il devient réalité 12 ans après au profit des personnes âgées souvent marginalisées dans nos sociétés modernes.

Madocie Déogratias
MONGO

NECROLOGIE

La musique congolaise perd l'un de ses monuments, Michel Boyibanda

Après de longues années de pénible maladie, Michel Boyibanda alias *"Michaux ou Vieux Bobo"*, artiste-musicien, auteur-compositeur et interprète de renom a fini par rendre l'âme, le 9 octobre 2024 au CHU de Brazzaville, à l'âge de 84 ans. Il y avait été admis depuis le 4 octobre à la suite d'une rechute de l'accident vasculaire cérébral (AVC). Faisant partie des monuments de la rumba congolaise moderne, il s'était retiré de la scène musicale depuis longtemps. Dans sa jeunesse, il fut l'un des artistes talentueux, qui a marqué la rumba congolaise des deux rives, pendant trois décennies. Sa dernière sortie en public remonte au mois de septembre, lorsqu'il a été reçu ensemble avec ses compères Céli Bitshou, Zao et Kosmos Moutouari, pour être congratulés par Maixent Raoul Ominga, directeur général de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC).

Né le 22 février 1940 à Mokouango dans le district de Pikounda, dans le département de la Sangha, Michel Boyibanda, fils de Gabriel Boyibanda et de Simone Ewè-Ekoué est l'un des monuments de la musique congolaise et africaine. Elève agronome à Mouindi, dans le Niari, il n'a pu poursuivre ses études. Puis, il a été désorienté par le destin qui l'a amené sur le chemin de la musique. Chanteur aux heures perdues, il fait connaissance avec l'artiste-musicien émérite Franklin Boukaka à Dolisie en 1958 et intègre son orchestre, le Negro Band. Il commence sa carrière musicale, alors qu'il n'avait que 20 ans. En 1963, il quitte Negro Band pour des problèmes de management et intègre l'orchestre Les Bantous de la capitale grâce au parrainage de Jean-

Serge Essous. Dans cet orchestre créé le 15 août 1959, Michel Boyibanda n'est pas resté longtemps. Mais, il a laissé un chef-d'œuvre, la chanson *"Masuwa Enani"*. Peu après, il intègre l'orchestre OK Jazz sur conseil et proposition de Mulamba Mijos au patron de cet orchestre, Luambo Makiadi Franco. Malheureusement, il le quitte en 1967. En 1972, il réintègre l'OK Jazz devenu cette fois-ci Tout-Puissant OK Jazz à Kinshasa.

En 1977, marquées par des déceptions, Michel Boyibanda regagne son Congo natal. En 1978, il monte l'orchestre Les Trois frères avec Loko Massengo et Youlou Mabiala. Grâce au Président de la République de l'époque, Joachim Yhomby Opango, l'orchestre a pu s'acheter les instruments de musique. Cet orchestre ne vivra



Michel Boyibanda dans ses heures de gloires

que huit mois. Youlou Mabiala étant parti, Michel Boyibanda et Loko Massengo montent un autre orchestre qu'ils vont dénommer Rumbayas qui ne mettra pas du temps aussi. Michel Boyibanda va alors se lancer dans une carrière solo et monte Ebuka Système.

Le répertoire de Michel Boyibanda est élogieux, il regorge des chansons phares comme: *"Masuwa enani"*; *"Valente Yoka"*; *"Sens interdit Au kumbi 12"*; *"Okomi na M'Bemba"*; *"Bolinga na kozonga ou Miso na nzela"*; *"Essous ayambi ngai"*; *"Mbinzo Nzete esolola na moto te"*; *"Ata na Yebi"*; *"Diallo"*; *"Nana"*; *"Selenga"*; *"Ma fille vient voir"*... Bien que musicien, Boyibanda s'intéressait également au sport, notamment au football, pour preuve, il a eu à

entraîner à la fin des années 70, au milieu des années 80 et 90, les équipes de football de Kotoko de Mfoa ; de Patronage et d'Ajax de Ouenzé. De même, l'un de ses fils a porté les couleurs d'Etoile du Congo dans les années 2000.

Terre de la rumba moderne, le Congo qui est également sa terre natale devrait réserver à ce poids lourd de la musique congolaise des deux rives du Fleuve Congo, victime de l'AVC pour la première fois en 2015, des obsèques méritées.

Quatre jours après le décès de l'artiste, nous avons appris celui de son épouse, Sabine-Valérie Boyibanda, survenu le 13 octobre à 23h, des suites d'un diabète. Paix à leurs âmes!

Alain-Patrick MASSAMBA

LU POUR VOUS

«Denis Sassou-Nguesso, le destin d'un homme, la gloire d'un pays» d'ING Weledy Telemine Kiongo

Publié par ING Weledy Telemine Kiongo, *«Denis Sassou-Nguesso, le destin d'un homme, la gloire d'un pays»*, est une brochure de 40 pages qui évoque les péripéties de l'itinéraire grandiose du personnage principal qui est Denis Sassou-Nguesso, en les reposant essentiellement sur quatre facettes majeures qui auront constitué la trame ayant permis à l'homme de faire de son pays qui compte tant au plan national qu'international à savoir: le panafricanisme, la paix, la modernisation et la diplomatie.



ING Weledy Telemine Kiongo



La couverture de la brochure

Dans cet ouvrage préfacé par la ministre Rosalie Matondo, l'auteur invite les jeunes à apprécier la grandeur de cet homme que le Congo a la chance d'avoir comme Président de la République.

ING Weledy Telemine Kiongo n'est pas un propagandiste... dans ce cas d'espèce, l'auteur écrit plutôt des faits, qui n'a rien inventé, c'est la force de cette brochure présentée au grand public le 7 octobre 2017.

L'intérêt de ce livret est d'*«avoir rappelé en termes précis et clairs, la politique multisectorielle menée par Denis Sassou-Nguesso, mais aussi d'avoir sollicité les avis d'autres personnalités africaines qui reconnaissent en Denis Sassou-Nguesso une véritable conscience panafricaine, un fervent artisan de la paix, un bâtisseur infatigable du Congo moderne, un diplomate exceptionnel. Puisse ce livret contribuer à répandre dans la jeunesse africaine les idées de paix, de progrès, de solidarité et d'engagement patriotique»*, écrit Rosalie Matondo.

Et d'ajouter: *«C'est la raison pour laquelle ING Weledy Telemine Kiongo, convaincu de la marche assurée du Congo, sous la houlette de Denis Sassou-Nguesso, vers son accomplissement en tant que Peuple et en tant que Nation, s'est engagé, dans ce livret au titre non moins éloquent, à rappeler la pensée et les actions politiques, sociales, économiques, culturelles, diplomatiques du Chef de l'Etat: actions qui ont contribué à forger le destin du Congo et de l'Afrique. Il n'est que de se souvenir de son implication personnelle dans la libération de Nelson Mandela, dans l'indépendance de la Namibie, dans la crise centrafricaine pour se convaincre qu'une légende est née»*.

KAUD

PORTRAIT

Prince Arnie Matoko, "l'un des grands noms de la nouvelle génération des écrivains congolais"

Poète, nouvelliste, moraliste et romancier, Prince Arnie Matoko est un écrivain congolais né à Pointe-Noire, le 5 juin 1982 d'un père congolais et d'une mère congolaise d'origine angolaise. Orphelin très tôt, il fait son cycle primaire et secondaire dans sa ville natale. Après l'obtention en 2005 de son Baccalauréat série A4 Lettres, il s'inscrit à Brazzaville, la même année, à la Faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi. Titulaire en 2009 d'un Master en droit public en Etudes Internationales et communautaires, il est sélectionné Major par le CICR-Congo, parmi les quatre lauréats, pour représenter le Congo à Niamey (Niger) à la 3^e édition du Concours régional francophone de plaidoirie sur le Droit International Humanitaire. En 2011, il obtient le concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), filière magistrature.

Depuis 2014, il exerce ses fonctions de magistrat. Père de trois enfants, il est juriste de formation, magistrat, Procureur près le Tribunal Administratif de Brazzaville. Enseignant à l'Université Marien Ngouabi (Faculté de droit; Ecole nationale d'administration et de magistrature) et à l'Université Henri Lopès ainsi que dans d'autres Instituts d'enseignement supérieur privé, il est passionné de littérature depuis les bancs du collège. Auteur d'une production féconde en qualité de poète, moraliste, nouvelliste et de romancier. Son oeuvre est saluée par la critique. Depuis 2018, il est consacré dans plusieurs Anthologies de littérature et participe activement à plusieurs activités et festivals littéraires tant sur le plan national qu'international. Il est lauréat de plusieurs prix et distinctions littéraires. Selon Noël Kodia-Ramata, écrivain et critique littéraire, Prince Arnie

Matoko est *"l'un des grands noms de la nouvelle génération des écrivains congolais"*.

Il a participé aux différents festivals, Salons du livre, jurys des Prix littéraires et Anthologies. De sa notice bibliographique: six recueils de poèmes: *"Mélodie des larmes"*, Chapitre.com, Paris 2016; *"Sous les ailes de l'aurore"* Les Editions du Net, Paris 2016; *"L'enfant de l'or noir et du sel"*, Edilivre, Paris 2016; *"Lettres de sang"*, Renaissance Africaine, Paris 2018; *"Et si je l'aime"*, Renaissance Africaine, Paris 2023. Deux nouvelles: *"Un voyage à New-York"*, l'Harmattan, Congo, 2016; *"La colère du fleuve"*, Renaissance Africaine, Paris 2018. Une maxime: *"Ces fruits de mon jardin intérieur"*, Edilivre, Paris 2016. Un roman: *"Le livre de ma grand-mère"*, Renaissance Africaine, Paris 2023.

Alain-Patrick MASSAMBA



Prince Arnie Matoko

Prix et distinctions

Prix Mongo Beti 2018 décerné pour l'ensemble de son oeuvre, par l'Association des jeunes écrivains et artistes du Congo, Brazzaville, 2018; Prix Mila du livre francophone, mention spéciale 2022, décerné par le MILA pour *"Entre les lignes du silence"*, Abidjan, 2022; Prix Tchicaya U'Tamsi, Pointe-Noire, 2023; Grand Prix Siily 2024 du Salon International des industries du livre de Yaoundé, Yaoundé (Cameroun), 2024; Grand Prix International Johann Brand, décerné par l'Association internationale Johann Brand pour *"Le Livre de ma Grand-mère"*, Brazzaville, 2024; Grand Prix Plum'Art-Z Est 2024 décerné par les Editions Plum'Art-Z pour l'ensemble de son oeuvre et pour la reconnaissance de son influence dans la littérature congolaise d'expression française, Brazzaville, 2024; Prix de l'Ambassadeur 2024 décerné par les Editions Renaissance Africaine pour son dévouement, son savoir-faire et surtout pour son rayonnement sur la scène littéraire, Brazzaville, 2024; Médaille d'honneur du Festival International du Livre gabonais et des Arts (FILIGA), Libreville, 2022; Médaille d'honneur du Meeting International du Livre et des arts associés (MILA), Abidjan, 2022; Chevalier des Arts et des Lettres, Plume d'Ivoire de la Poésie décerné par la Ballade des Idées pour l'ensemble de ses oeuvres et contribution à la Ballade des Idées, Paris 2019.

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F.CFA

Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire

RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

CADYST FLOUR MILLS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

Au capital de 10 000 000 F.CFA

Siège social: 327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1^{er} étage, Porte 102,

Face Bureau des Nations Unies,

Pointe-Noire, République du Congo.

RCCM: CG-PNR-01-2024-B15-00013

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Leole Marcelle KOMBO et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 07 Octobre 2024, il a été constitué une Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: CADYST FLOUR MILLS SAU avec CA;

Adresse du siège social: 327, Avenue Marien NGOUABI, Immeuble SCI les Cocotiers, 1^{er} étage, Porte 102, Face Bureau des Nations Unies, Pointe-Noire, République du Congo; **Objet social:** La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant:

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles et notamment celles se rattachant à la meunerie, le commerce général (Import-Export) par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement;

- L'achat, la prise en gestion de toutes entreprises se rattachant à la meunerie.

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, financières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser le développement des actions de la société.

Durée de vie de la société: 99 ans;

Président du Conseil d'Administration: Monsieur KAMANOU TAWAMBA Célestin Pascal

Directeur Général: Monsieur HAMIDOU ABDOU-LAYE.

Membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur KAMANOU TAWAMBA Célestin Pascal, Administrateur;

- Monsieur HAMIDOU ABDOULAYE, Administrateur;

- Madame KOUAM DJOKO épouse GOUATER Elisabeth, Administrateur;

- Monsieur TSAFACK HENRI, Administrateur;

- Monsieur NSIYABNZE NJIKAM Guy Landry, représentant LA PASTA SA, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 5 500 000 000 F. CFA, sise Zone Industrielle BONABERI, Douala, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Douala sous le N° RC/DLA/2001/026863, Administrateur.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B15-00013 du 07 Octobre 2024.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR- 01-2024-B-000765, le 07 Octobre 2024.

Pour avis.



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)

IS A Prêt N° : BIRD 9398-CG
NIFESTATION D'INTERETS
AAOI N°05/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2024

Avis d'Appel d'Offres – Sans préqualification

POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES SALLES MULTIMEDIAS ET DE
LEUR CONNECTIVITE INTERNET DANS LES ZONES RURALES.

Maître d'Ouvrage : Ministère des Postes, des Télécommunications
et de l'Economie Numérique

Projet : Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)

Intitulé du Marché : Fourniture et la maintenance des salles multimédias et de leur
connectivité internet dans les zones rurales.

Pays : République du Congo

Prêt N° : BIRD 9398-CG

N° Appel d'Offres : 05/MPTEN/PATN-UCP/AOI/F/2024-REVISE

Emis le : 08 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour **financer le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché **Fourniture et la maintenance des salles multimédias et de leur connectivité internet dans les zones rurales pour un délai d'exécution de 12 mois**: «Pour ce marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement ».

2. **Le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)** sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles pour la **fourniture et la maintenance des salles multimédias et de leur connectivité internet dans les zones rurales**.

Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises disposant d'une expérience dans le domaine du bâtiment, dans la mise en place de réseaux télécoms, informatiques et électrique interne aux bâtiments et dans la fourniture d'accès à internet.

En cas de groupement, fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

L'appel d'offres porte sur la fourniture et la maintenance des salles multimédias et de leur connectivité internet dans les zones rurales en **un lot unique de 41 salles multimédias**.

Le délai d'exécution des prestations est de douze (12) mois.

La liste complète des localités, indiquant leur région, leur département, est fournie à la section VII (spécifications) du présent dossier d'appel d'offres.

Les soumissionnaires soumettront une offre technique et une offre financière.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence interna-

tionale en recourant à un Appel d'Offres (AO) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement **Version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023** de la Banque Mondiale («le Règlement de passation des marchés »), et est ouverte à tous les Candidats éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'**Unité de Coordination du Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Siège PATN, 254 avenue Prosper GANDZION, à côté de l'Ambassade du Rwanda ; Tél : +242 05 079 21 21, E-mail : marchespatn@gmail.com de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.**

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera **en espèces** ou par virement bancaire au compte ci-après : **N°10120003026-71** domicilié à la **Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)**. **Le dossier d'appel d'offres sera adressé par poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.**

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 novembre 2024 à 14 heures**. La passation électronique de marché **ne sera pas** autorisée. Les Offres tardives seront écartées. Les enveloppes extérieures marquées «OFFRE ORIGINALE», et les enveloppes intérieures marquées «PARTIE TECHNIQUE» seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous à **14 heures 30 minutes et le 29 novembre 2024**. Les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE » resteront fermées et seront conservées en un lieu sûr par le Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde séance publique d'ouverture des Offres.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'**une déclaration de l'offre**.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires effectifs inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : **PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)**

Nom du bureau : **PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)**

Adresse du bureau : **254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade de la République du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo**

Téléphone : **(+242) 05 079 21 21**

E-mail : **marchespatn@gmail.com**.

Fait à Brazzaville, le 08 octobre 2024.

Le Coordonnateur

Francis SECK MANGOUANI

HANDBALL

Invalidation de l'élection d'Ayessa Yengué

Le marteau de la justice sportive a frappé. La chambre de conciliation et d'arbitrage (CCAS) que préside Me Michel Kaboul Mahouta a invalidé, dimanche 13 octobre 2024, l'élection du président nouvellement réélu de la Fédération congolaise de handball (FECOHAND), Yan Ayessa Yengui Dinga, sur requête d'Avicenne Nzikou, candidat au poste de président de cette fédération. Conséquence directe : elle a ordonné l'organisation d'autres élections.

La requête du plaignant portait notamment sur l'annulation des résultats de l'Assemblée générale électorale du 20 septembre 2024 ayant abouti à la réélection de Yan Ayessa Yengui Dinga pour un deuxième mandat et la disqualification de la candidature de Tanguy Yoka, vice-président réélu, pour «un comportement contraire à l'éthique sportive».

Les juges de la CCAS n'ont pas hésité, par ailleurs, à récuser la nouvelle Commission électorale indépendante et ordonner la nomination d'autres membres. A un mois d'intervalle, c'est la deuxième fois que les magistrats de la CCAS remettent en cause l'impartialité de la



Michel Kaboul Mahouta

Yan Ayessa Dinga Yengué

Commission électorale indépendante mise en place par un congrès de la FECOHAND. Ils ont donné huit jours à cette instance fédérale pour réorganiser les élections.

«Le droit a été dit. L'élection doit être reprise. Tous les obstacles ont été débarrassés par cette décision. La décision qui vient d'être rendue, au fond, ne préjudicie ni aux intérêts de M. Ayessa Dinga Yengué, ni aux intérêts de M. Avicenne Nzikou. La CCAS place les deux candidats au même pied d'égalité», s'est félicité l'avocat du requérant, Me Eric Ibouanga.

Le requérant, quant à lui, attend la relance du processus électoral et promet de relancer sa campagne tout mettre en œuvre pour

s'installer à la Fédération

«Injuste et honteux»

Dans l'autre camp, le président du nouveau bureau réélu, Yan Ayessa Dinga Yengué, met en cause l'impartialité de la CCAS. Et estime que le verdict de cette chambre sportive est injuste et honteux. «Je suis offensé. Honte à la CCAS !», a-t-il déclaré. Avant de lâcher: «J'ai gagné honnêtement ; je n'organiserai pas de nouvelles élections».

A signaler que la lecture de la sentence de la CCAS s'est déroulée dans un brouhaha indescriptible. Feuilleton en pointillés à suivre très certainement.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

ELIMINATOIRES CAN-2025

Congo : ça sent le roussi !

Après le grand bide de Port Elizabeth où ils ont sombré corps et biens contre les Bafana Bafana d'Afrique du Sud (0-5), le 11 octobre 2024, les Diables-Rouges n'ont pas vraiment pu se remettre dans la course en concédant le match nul (1-1) contre le même adversaire mardi 15 octobre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Pour n'être pas désespérée, leur position demeure néanmoins fort compromise.

Rien ne va plus chez les Diables-Rouges, équipe nationale du Congo. Ils confirment, au fil des sorties, bien des appréhensions. Leurs deux dernières sorties, piteusement ratées, ne sont pas pour entretenir longtemps l'optimisme des férus congolais de football. La défaite de Port Elizabeth, ils l'ont mal accueillie. De l'homme de la rue à la presse, en passant par les dirigeants et les anciens internationaux, c'est une véritable volée de bois vert qu'ont encaissée les Diables-Rouges et leur entraîneur Isaac Ngata qui, plus que jamais, est sur un siège éjectable. Le point du match nul arraché au retour n'arrange pas leurs affaires. Il laisse des doutes. Les Congolais voient, chaque journée des éliminatoires, s'éloigner les chances de qualification de leur sélection nationale.

Scotchés à la troisième place du groupe K, à quatre points de l'Afrique du Sud (8 points) et six points de l'Ouganda (10 points) de Paul Put, leader de la poule, les Diables-Rouges (4 points seulement) auront-ils encore l'énergie nécessaire



Sylvester Ganvoula, encore un match sans but (Photo Fecofoot)

pour réagir, pour se surpasser ? Les Diables-Rouges doivent remporter leurs deux derniers matches (contre le Soudan du Sud d'abord, contre l'Ouganda ensuite) pour espérer se qualifier. Malheureusement, les éliminatoires de la CAN sont décidément un poison pour eux. Il est vain de chercher les boucs émissaires ailleurs que

dans le giron des acteurs de notre sport. Quel mauvais sort poursuit le football congolais pour qu'il collectionne ainsi, depuis quelque temps, contreperformances et bourdes qui l'ont mené, aujourd'hui, à son plus bas niveau ? C'est la question que se pose tout le monde.

Franck SOUAPIBOU

DISPARITION

Grand artiste du ballon, Ndomba "Géomètre" s'en est allé

L'ancien international congolais de football Jean-Jacques Ndomba "Géomètre" nous a quittés à l'âge de 70 ans, mardi 15 octobre 2024 en France, après son admission à l'hôpital Simone Veil de la ville de Troyes, à 190 kilomètres de Paris.

Meneur de jeu émérite, Ndomba a marqué son temps de ses empreintes ineffaçables. Il s'est forgé une monumentale réputation d'artiste du football. C'était un roi du dribble.

Pour les mordus du ballon et du beau football, "Géomètre" reste le numéro 10 le plus populaire après le maréchal "Jadot". Dans sa longue carrière, l'ex-milieu de terrain de l'Etoile du Congo et de plusieurs clubs français, notamment l'Olympique de Marseille (OM), CO Le Puy, Olympique Lyonnais et Niort, a participé à trois phases finales de Coupe d'Afrique des nations (1974, 1978 et 1992). Salut l'artiste ! Nous y reviendrons

DECOUVERTE

Le maracana, un football venu de Côte d'Ivoire

Le maracana, vous connaissez ? Il est surtout populaire en Afrique de l'Ouest, mais s'est fait connaître à travers le monde. Né en Côte d'Ivoire, c'est un football spectaculaire et populaire qui se joue à 6 contre 6 et a vécu sa première Coupe du monde... en Côte d'Ivoire, justement !

Cet événement exceptionnel a réuni 16 nations qui se sont affrontées du 27 septembre au 6 octobre 2024 sur les terrains du Palais des Sports de Treichville, transformant la Côte d'Ivoire en capitale mondiale du Maracana. Les adeptes de ce sport ont eu l'opportunité d'assister à des matches palpitants.

Le titre a été remporté par le pays hôte, qui a battu le Bénin en finale. Avec le troisième but, inscrit sur pénalty à deux minutes de la fin du deuxième temps, la conquête du monde par les «maracaniens» ivoiriens a été à portée de main, devant un public totalement conquis. Les deux premiers buts ont été inscrits par William Kablan Assandi, jeune pépite de 20 ans et meilleur joueur de la compétition, et



Les champions du monde Ivoiriens

par Losséni Koné, longiligne et technique. Les Ivoiriens ont complètement maîtrisé leur finale.

Pour ce premier sacre mondial, la sélection ivoirienne empoche une cagnotte de 80 000 dollars, en plus du trophée et de 15 médailles d'or. Le Bénin, finaliste malheureux, récolte 40 000 dollars et 15 médailles d'argent. Le Togo, classé troisième, se met les 15 médailles de bronze au cou, en plus de 17 000 dollars. L'attaquant béninois Séverin Afouda termine meilleur buteur avec huit réalisations. Il empoche 1 000 dollars.

Sport alliant technique, agilité et esprit d'équipe, le maracana se pratique généralement sur un terrain aux dimensions de celui du handball, avec un but minuscule mais sans gardien de but. À la base, il demeure un sport amateur qui vise à réunir des amis qui souhaitent encore bouger à 35, 40 ou 50 ans.

Encore méconnue des Congolais, cette discipline prise en Afrique de l'Ouest peut faire des émules, pourvu que des initiatives soient prises.

Alain-Patrick MASSAMBA

OFFICE NOTARIAL

MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI

01, Avenue Alphonse Fondere, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville

B.P : 1143 Tél. : +242.06.670.58.09

Email : offnotebakanid@gmail.com République du Congo.

«PHARMACIE CELIA MARCELA»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE

CAPITAL SOCIAL: 1.000.000 F.CFA

SIEGE SOCIAL : BRAZZAVILLE 179, RUE NDOLO, MAMAN MBOUALE, TALANGAI.

RCCM: CG-BZV-01-2024-B12-00293

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du dix-sept septembre 2024, reçu par Maître Dieudonnée EBAKANI, notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré le vingt-trois septembre 2024, à la recette des impôts de Talangai sous le Folio 179/7, no 1030, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale: SOCIETE PHARMACIE CELIA MARCELA, en sigle « P.C.M » -SARL

Siège social : est fixé à Brazzaville 179, rue Ndolo, Maman Mboulé, arrondissement 6, Talangai.

Durée : 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Capital social : Un million FCFA (1.000.000), divisé en cent (100) parts sociales égales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune numérotées de un (001) à cent (100), entièrement libérées et attribuées à chacun d'eux en représentation de leurs apports respectifs. Apports en numéraire : Aux termes de la dé-

claration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de 1 FCFA.

Objet social : La société a pour objet directement ou indirectement au Congo et à l'étranger, la vente des produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté ;

Et plus généralement toutes opérations juridiques, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre rémunérateur.

Gérant : Monsieur NGANTSELE GANDZOUZ Marcel, a été nommé gérant pour le premier exercice, -à l'unanimité des associés réunis en Assemblée Générale constitutive de la société en date du 26 février 2024.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG-BZV-01-2024-B12-00293.

Pour insertion légale